

Relancer et repenser le Québec

**Mesures de moyen et long termes
pour la prospérité et le bien-être de tous et toutes**



**Centrale des syndicats
du Québec**



**CENTRALE DES
SYNDICATS
DÉMOCRATIQUES**

Nos organisations tiennent à remercier M. Robert Laplante, président directeur général de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC), pour son inestimable contribution aux travaux de réflexion inhérents à cet exercice. Son apport a permis de faire jaillir des idées originales, lesquelles ont été reprises dans ce document.

Centrale des syndicats démocratiques (CSD)

990, avenue de Bourgogne, bureau 600
Québec, Québec
G1W 0E8

Centrale des syndicats du Québec (CSQ)

9405 rue Sherbrooke Est
Montréal, Québec
H1L 6P3

Confédération des syndicats nationaux (CSN)

1601 avenue de Lorimier
Montréal, Québec
H2K 4M5

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

565 boul. Crémazie Est, bureau 12100
Montréal, Québec
H2M 2W3

Table des matières

Introduction.....	4
Thème 1. Dialogue social et concertation au niveau national, régional et local : un incontournable.....	4
Thème 2. Les finances publiques du Québec en temps de pandémie.....	5
2.1 Portrait de la situation financière du gouvernement au début de la récession	5
2.2 Équilibres financiers : utiliser la réserve de stabilisation.....	8
2.3 Suspension du versement au Fonds des générations.....	9
2.4 Réinvestissement nécessaire dans les services publics et programmes sociaux	10
2.5 Fiscalité : un outil de solidarité sociale	16
Thème 3. Un Québec proactif en matière de politique industrielle.....	18
3.1 Une vision globale et durable	19
3.2 Une remise en question de la mondialisation néolibérale.....	22
3.3 La suite logique : favoriser des circuits économiques courts.....	23
3.4 Numérisation, télétravail et traçage de contacts : à encadrer.....	24
3.5 Et pourquoi ne pas élaborer un <i>Buy Québec Act</i> ?	25
3.6 Pour une réindustrialisation du Québec.....	25
3.7 Une composante sectorielle forte.....	27
3.8 Des aides ciblées aux secteurs et aux entreprises.....	30
3.9 Avoir recours à des instruments stratégiques.....	32
3.10 Une transition juste : une revendication syndicale	33
Thème 4. Autonomie du Québec dans les secteurs stratégiques.....	33
4.1 La crise de la COVID-19 provoque des pénuries pour certains biens essentiels	34
4.2 Les chaînes de valeur mondiales représentent un risque en période de pandémie.....	35
4.3 La capacité de production des secteurs stratégiques doit être renforcée.....	37
Conclusion	44

Introduction

Le Québec sera durablement touché par les deux crises, sanitaire et économique. Il s'agit d'un choc sans précédent sur l'activité économique. La pandémie de la COVID-19 et les impacts économiques qui s'ensuivent se présentent de façon différente des épisodes antérieurs de ralentissement économique. En raison des mesures de confinement décrétées par les gouvernements, mesures qui visent à lutter contre la pandémie, la crise actuelle a touché en premier lieu l'économie réelle par le biais de chocs tant sur l'offre que sur la demande. La récession actuelle n'a donc pas été provoquée par des dérapages financiers ou par une remontée des taux d'intérêt, mais par l'impact des mesures de confinement sur l'offre et la demande. Ajoutons que la perturbation des chaînes d'approvisionnement mondiale due à la pandémie a aussi joué un rôle dans les problèmes observés du côté de l'offre (production).

Certes, certaines entreprises ont profité d'une croissance accélérée; d'autres seront perdues à jamais. Des secteurs, que ce soit en culture ou dans le tourisme, stagneront longtemps faute de demande pour leurs biens et services ou due à la difficulté à se conformer aux mesures d'éloignement physique. Vraisemblablement, le retour à un fonctionnement « normal » tardera, et l'effort budgétaire des gouvernements devra être maintenu longtemps.

Cet arrêt volontaire de l'activité économique impose d'ores et déjà une réflexion sur notre mode de vie, la surconsommation, le modèle de production mondialisée, le travail, les réponses à donner à la lutte aux changements climatiques. Dans un contexte de crise économique atypique, on doit faire preuve d'imagination. Il importe de définir de nouvelles stratégies de croissance et de développement qui permettront au Québec de relancer une économie plus juste et plus durable.

Avec ce plan de relance économique, nous voulons que le Québec passe d'un mode réactif (faire face à la pandémie) à un mode proactif de reconstruction d'une économie plus résiliente. Il faut prendre les décisions les plus judicieuses possible au nom des prochaines générations. Il est important de réfléchir dans une perspective à long terme et chercher à corriger les problèmes structurels qui génèrent des inégalités et la dévitalisation de certaines régions lesquelles grèvent la prospérité du Québec. Les pierres que nous posons aujourd'hui façonneront un autre futur, différent de celui qui se dessinait. Ne ratons pas cette chance.

Thème 1. Dialogue social et concertation au niveau national, régional et local : un incontournable

La lutte sanitaire en cours démontre chaque jour que le Québec a une formidable aptitude à travailler ensemble. Il faut s'en inspirer, car un immense effort de mobilisation sera nécessaire pour redonner à l'économie du Québec tout l'élan dont elle a besoin.

Les Québécois et les Québécoises en emploi ont porté une bonne part du fardeau lié à la pandémie: sur la ligne de front à titre de travailleurs et de travailleuses œuvrant dans la production de biens et services essentiels (ex.: commerces d'alimentation, pharmacies, camionnage, etc.), particulièrement ceux et celles des secteurs de la santé, de l'éducation et de la petite enfance; sans oublier les personnes qui ont perdu leur emploi pour s'occuper de leurs proches ou pour suivre les consignes de la santé publique. À ce titre, nous, les syndicats qui les représentons, devons être au premier rang de la reconstruction de l'économie du Québec.

Les réflexions qui concernent l'avenir du Québec sont d'une importance telle qu'elles ne peuvent se faire en vase clos, sans entraîner un important déficit démocratique. La participation de la population et des groupes sociaux, environnementaux et syndicaux est essentielle. La concertation et le dialogue social doivent faire partie intégrante des démarches associées à la relance économique, et ce, à l'échelle nationale et régionale.

En outre, la crise que nous traversons actuellement offre l'opportunité d'effectuer un virage en matière de stratégie de développement économique. Pour assurer son succès, cette stratégie doit être réfléchie, planifiée, mise en œuvre et gérée de manière socialement responsable dès maintenant avec tous les partenaires de la société québécoise, dans le cadre d'un dialogue ouvert et constructif.

Considérant les impacts négatifs de la crise économique sur l'emploi et, par le fait même, sur les travailleurs et les travailleuses, la participation des organisations syndicales dans ce dialogue social est incontournable. Nous possédons une excellente connaissance du fonctionnement des différents secteurs et des défis auxquels ils sont confrontés. Le Fonds de solidarité FTQ et le Fondaction, qui possèdent une expertise indéniable en matière de développement économique et sectoriel, contribuent à notre réflexion. Nous pouvons donc participer avec compétence à l'identification des problèmes et au diagnostic. Nous pouvons formuler des propositions concrètes pour le développement d'un secteur d'activité ou d'une région qui tiennent aussi compte des travailleurs et des travailleuses qui « font » une industrie. Les acteurs socioéconomiques sont des alliés qui permettront de mieux concilier des objectifs de soutien à la vitalité économique des entreprises avec ceux de justice sociale pour les citoyens et les citoyennes. C'est seulement ainsi que nous pourrons bâtir une économie résiliente et durable au bénéfice de toutes et tous.

Thème 2. Les finances publiques du Québec en temps de pandémie

2.1 Portrait de la situation financière du gouvernement au début de la récession

Quelques jours à peine avant l'annonce de mesures de distanciation sociale visant à ralentir la progression de la pandémie de la COVID-19, le gouvernement du Québec a déposé le budget 2020-2021, le 10 mars 2020. Ce budget a notamment permis de constater que les finances publiques continuaient de s'améliorer grandement, sous l'impulsion de la forte croissance économique des dernières années, croissance qui s'est poursuivie jusqu'au mois de février, alors que le Québec enregistrait un taux de chômage de 4,5 %, le taux de chômage le plus faible depuis le début de la publication des données de l'Enquête sur la population active

en 1976. Le budget donne le portrait de la situation financière du gouvernement au début de la récession consécutive à la lutte contre la pandémie.

Les données préliminaires pour l'exercice financier 2019-2020 projetaient un excédent budgétaire de 1,9 milliard de dollars, auquel s'ajoutera le versement au Fonds des générations de 2,633 milliards de dollars pour obtenir le surplus budgétaire préliminaire au sens des comptes publics, qui atteint donc 4,533 milliards de dollars¹. L'état d'urgence sanitaire ayant été déclaré le 14 mars, cela pourrait venir réduire quelque peu l'excédent de fin d'année, mais il est clair que l'État québécois fera mieux que l'équilibre budgétaire en 2019-2020. Le budget projetait un équilibre budgétaire après versement au Fonds des générations pour l'exercice budgétaire 2020-2021, mais nous savons maintenant que la crise sanitaire de la COVID-19 forcera le gouvernement à enregistrer un déficit important, non seulement cette année-là, mais lors des suivantes.

Le récent budget projetait que le solde de la réserve de stabilisation augmenterait à 13,877 milliards de dollars au 31 mars 2020, une fois pris en compte l'excédent budgétaire de 1,9 milliard de dollars de l'exercice financier 2019-2020. La réserve de stabilisation permet au gouvernement d'emprunter l'équivalent de cette somme au besoin pour faire face à une situation économique et budgétaire difficile, tout en respectant la *Loi sur l'équilibre budgétaire* (chapitre E-12.00001), puisque la réserve représente le cumul des excédents budgétaires des années précédentes.

Par ailleurs, rappelons que l'article 10 de la *Loi sur l'équilibre budgétaire* prévoit que le gouvernement peut encourir des dépassements budgétaires pour plus d'une année financière s'il prévoit ou constate un dépassement d'au moins un million de dollars pour une année financière, en raison des circonstances suivantes : 1) une catastrophe ayant un impact majeur sur les revenus et les dépenses 2) une détérioration importante des conditions économiques 3) une modification dans les transferts fédéraux aux provinces qui réduirait de façon substantielle les paiements de transferts versés au gouvernement. Dès lors, il est clair qu'au moins deux de ces raisons pourront être invoquées en 2020-2021². L'article 11 de la même loi stipule que le gouvernement doit résorber, au cours d'une période maximale de cinq ans, les dépassements budgétaires encourus. La loi prévoit donc un mécanisme pour que le retour à l'équilibre budgétaire se fasse de façon progressive, ce qui permet notamment de minimiser les compressions draconiennes dans les services publics et les programmes sociaux. Le gouvernement a donc les moyens de se soustraire aux articles 6 et 7 de la loi, qui prohibent un déficit budgétaire constaté ou prévu.

Ajoutons que le gouvernement du Québec dispose aussi d'une marge de manœuvre dans le Fonds des générations. La valeur comptable du Fonds des générations était de 8,926 milliards

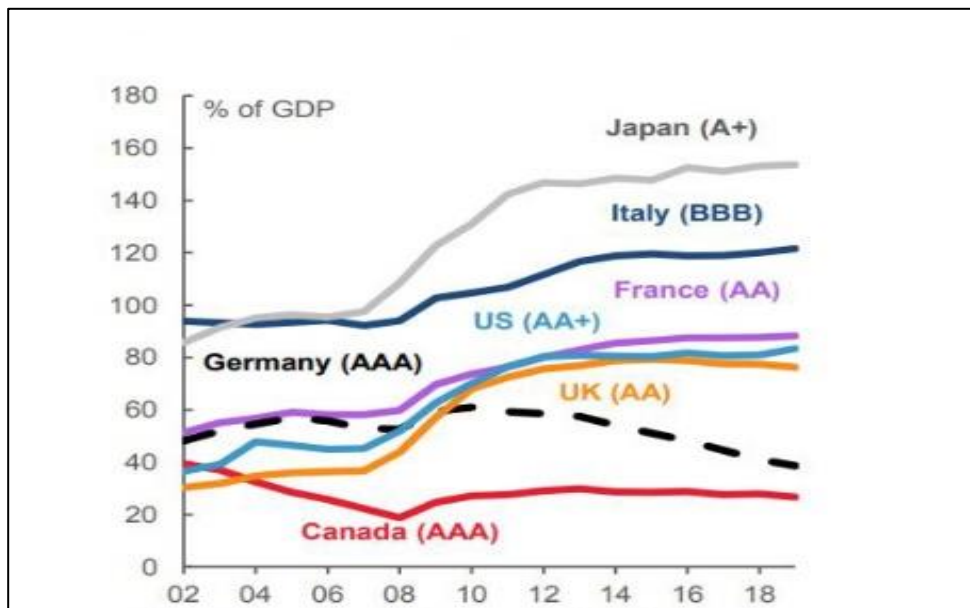
¹ Soulignons que l'exercice financier se terminant le 31 mars est formellement clos par le dépôt des comptes publics à l'automne chaque année, ce qui donne souvent lieu à une révision du solde budgétaire.

² Rappelons que pour retrouver l'équilibre budgétaire dans les années 1990, le gouvernement fédéral a fortement réduit les paiements de transferts aux provinces dans les domaines de la santé, de l'éducation postsecondaire et de l'aide sociale.

de dollars au 31 mars 2020³. De plus, le gouvernement prévoit verser 2,729 milliards de dollars au Fonds des générations à partir des revenus dédiés à ce fonds. Puisque la cible du ratio dette publique brute/PIB, soit 45 %, a été atteinte en 2019, six ans à l'avance, et que la cible des déficits cumulés/PIB, soit 17 %, était en passe d'être atteinte, le gouvernement avait annoncé, dans le dernier budget, que le temps était venu d'amorcer une réflexion sur la nécessité de poursuivre les efforts de réduction de la dette publique notamment. Nous croyons que la crise sanitaire et économique actuelle rend cette réflexion d'autant plus urgente.

Il ressort de ce qui précède que la situation financière du gouvernement du Québec est plutôt bonne en ce début de récession causée par la crise sanitaire. C'est aussi le cas de l'ensemble des administrations publiques canadiennes (gouvernement fédéral, gouvernements provinciaux, municipalités), qui ont la dette publique nette la plus faible, et de loin, des pays du G7. C'est là une bonne nouvelle, qui signifie que les divers paliers de gouvernements au Canada, y compris celui du Québec, ont suffisamment de flexibilité fiscale et budgétaire pour aider les citoyennes et les citoyens et les entreprises à traverser la crise et pour faire les investissements nécessaires à la relance de l'économie. Le graphique 1 indique clairement la bonne situation relative des administrations publiques canadiennes du point de vue de la dette nette (dette brute moins les actifs financiers).

Graphique 1 — Dette nette de l'ensemble des administrations publiques canadiennes, 2002 à 2019



Source: SCOTIABANK, *Extraordinary measures for extraordinary times – Canadian government announces major fiscal stimulus*, 18 mars 2020, p.3.

³ La valeur marchande du Fonds des générations s'élevait à 9,2 milliards au 31 décembre 2019.

2.2 Équilibres financiers : utiliser la réserve de stabilisation

Le ministre des Finances, Éric Girard, a annoncé récemment que le gouvernement présenterait une mise à jour économique et financière à la fin du mois de juin prochain⁴. Le ministre estimait le déficit budgétaire anticipé pour l'exercice financier 2020-2021 dans la fourchette allant de 12 à 15 milliards de dollars, ce qui représente 3,5 % du PIB (l'estimation du déficit budgétaire du ministre est fondée sur une décroissance du PIB réel de 5 % en 2020)⁵. Cette somme correspond approximativement au solde de la réserve de stabilisation et le ministre a annoncé l'intention du gouvernement de se servir de cette réserve pour éponger le déficit anticipé, ce qui devrait permettre l'atteinte de l'équilibre budgétaire en 2020-2021, malgré la forte récession qui débute⁶. De plus, une période allant de trois à cinq ans pourrait être nécessaire afin d'éliminer totalement les déficits budgétaires.

Les centrales syndicales saluent l'intention du gouvernement de recourir à la réserve de stabilisation, ce qui, en pratique, permet le financement de la totalité ou d'une partie du déficit attendu par un accroissement de la dette publique. Cette stratégie permet de protéger les services publics et les programmes sociaux à un moment où ceux-ci, dans plusieurs domaines, sont absolument essentiels pour le bien-être des citoyennes et des citoyens et la cohésion sociale.

Dans leur récent mémoire prébudgétaire, les centrales syndicales avaient recommandé au gouvernement de ne pas hésiter à se servir de la réserve de stabilisation, si nécessaire, pour faire face à un ralentissement économique ou à une récession. Cette recommandation avait pour objectif d'éviter la gestion de type *stop-and-go* du gouvernement précédent, qui a mis à mal les services publics et les programmes sociaux.

Depuis qu'il est au pouvoir, le gouvernement Legault a réitéré son engagement électoral de protéger le financement du secteur de l'éducation et de l'enseignement supérieur, même si le Québec devait affronter un ralentissement économique. Pour les centrales syndicales, cette logique devrait être appliquée non seulement à l'éducation et à l'enseignement supérieur, mais à plusieurs autres missions essentielles de l'État québécois, notamment aux services de garde à l'enfance et au secteur de la santé et des services sociaux, ce qui va de soi dans le contexte de la crise sanitaire actuelle.

⁴ Entrevue de Gérald Fillion avec Éric Girard, Radio-Canada, [En ligne] [ici.radio-canada.ca/info/videos/media-8255374/entrevue-avec-eric-girard]. Le ministre a par la suite annoncé que cette mise à jour aurait lieu le 19 juin.

⁵ Dans son analyse du 7 mai 2020, l'agence de notation de crédit Moody's prévoit plutôt des déficits budgétaires de 9,8 milliards de dollars et de 3 milliards respectivement en 2020-2021 et 2021-2022.

⁶ Si le PIB réel diminuait de plus que 5 % en 2020, nous pouvons penser que la réserve de stabilisation pourrait s'avérer insuffisante à compenser un déficit budgétaire. Nous ne pouvons écarter ce scénario, puisque le Bureau du directeur parlementaire du budget estimait récemment que la diminution de la croissance économique serait de 12 % au Canada en 2020 (BUREAU DU DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET, *Mise à jour de l'analyse de scénario : chocs dus à la pandémie de la COVID-19 et à la chute des prix du pétrole*, 30 avril 2020).

2.3 Suspension du versement au Fonds des générations

Le ministre des Finances a aussi précisé que le versement prévu de 2,729 milliards de dollars au Fonds des générations serait effectué tout de même en 2020-2021. Les centrales syndicales considèrent que c'est une erreur. Les versements au Fonds des générations devraient être suspendus pendant la récession et réorientés vers les besoins immédiats, qui ne manquent pas. Le Québec fait actuellement face au ralentissement économique le plus important depuis la Grande Dépression. Si le taux de chômage a baissé entre avril et mai, passant de 17,0 à 13,7 % et si le nombre des pertes d'emploi a diminué, il faut ajouter à cela le sous-emploi d'une bonne partie de la main-d'œuvre. Près d'une personne sur cinq (19,3 %) a travaillé moins de la moitié de leurs heures de travail habituelles pour des raisons liées à la COVID-19. Ce ralentissement s'annonce long et la relance économique lente, encore plus si d'autres vagues de la COVID-19 frappent lors des prochains mois – ce qu'il ne faut pas exclure, puisqu'il est vraisemblable qu'une faible proportion de la population ait été touchée par le virus jusqu'ici.

Consacrer près de 3 milliards de dollars au Fonds des générations n'a aucune utilité à court terme, à moins que la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ), qui gère le Fonds des générations, ne se serve de ces fonds pour investir dans des entreprises québécoises afin de soutenir la relance économique. Mais nous n'avons aucune indication que c'est le cas. Cela étant, les revenus dédiés au Fonds des générations doivent impérativement servir à soutenir les citoyennes et les citoyens en difficulté, à mettre à niveau les services publics et à financer des politiques et mesures de relance économique.

Dans leur récent mémoire prébudgétaire, les centrales syndicales estimaient que le gouvernement devait donner plus de flexibilité à la gestion du Fonds des générations, en se donnant la possibilité de suspendre entièrement les versements au Fonds des générations en cas de récession, de manière à répondre aux besoins immédiats de la population. Du jour au lendemain, nous nous retrouvons plongés dans une forte récession et le gouvernement doit cesser de mettre en œuvre cette politique d'austérité qu'est le remboursement de la dette en plein cœur de la récession. L'ensemble des économistes de réputation internationale soutiennent que la politique monétaire étant toute fin pratique inopérante, puisque les taux d'intérêt directeurs sont à leur niveau plancher, la politique budgétaire et fiscale doit faire le maximum pour soutenir et relancer l'économie⁷. Tous disent que l'heure n'est pas aux politiques d'austérité pour les prochaines années. Pendant ce temps, le gouvernement du Québec fait bande à part en maintenant sa vache sacrée du versement annuel au Fonds des générations. Dans le contexte exceptionnel actuel, les centrales sont d'avis que le gouvernement du Québec doit plutôt revoir sa stratégie de gestion de la dette, notamment concernant les versements au Fonds des générations.

⁷ *Faut-il s'inquiéter de l'impact de la crise sur les finances publiques ?*, Entrevue avec Olivier Blanchard, ancien économiste en chef du FMI, Radio-Canada, 8 avril 2020; Jason FURMAN, *Protecting people now, helping the economy rebound later*, Harvard University, mars 2020; Paul KRUGMAN, *The case of permanent stimulus*, City University of New York, mars 2020.

Il faut noter ici que l'obsession du remboursement de la dette publique et de l'équilibre budgétaire à tout prix des gouvernements qui dirigent le Québec depuis 25 ans ne sont pas sans liens avec le fait que le Québec est l'une des provinces qui dépensent le moins en santé par habitant depuis des années au Canada. Sans qu'il s'agisse du seul facteur, cela explique en partie l'effet de la pandémie de la COVID-19 au chapitre de la mortalité dans les centres hospitaliers de soins de longue durée (CHSLD) et les résidences pour personnes âgées. Le gouvernement du Québec devrait se garder une petite gêne lorsqu'il célèbre ses équilibres budgétaires et le remboursement de la dette publique, puisque cela veut trop souvent dire qu'il ne répond pas aux besoins de la population en matière de services publics et de programmes sociaux.

Plusieurs pays développés étaient déjà passablement plus endettés que le Canada et le Québec avant le début de la crise de la COVID-19, et ils le seront tout autant sinon plus après. La bonne position relative des gouvernements au Canada leur donne une flexibilité fiscale et budgétaire que d'autres pays n'ont pas. Le Canada comme le Québec ont les moyens de s'endetter davantage pour traverser la crise et financer la relance économique, et il ne faudra pas s'en priver. Dans le contexte de cette conjoncture difficile, la Banque du Canada a d'ailleurs mis sur pied un programme d'achat d'obligations provinciales visant à soutenir les opérations de financement des gouvernements provinciaux⁸.

2.4 Réinvestissement nécessaire dans les services publics et programmes sociaux

Concernant les dépenses, le ministre des Finances a annoncé que, malgré la récession qui s'amorce, le gouvernement maintenait la croissance de base des dépenses de portefeuilles à 5,1 % comme prévu au budget 2020-2021. À ces dépenses de base s'ajouteront des dépenses additionnelles pour la santé et les services sociaux et la relance économique. Cette décision nous apparaît appropriée, puisque, dans le contexte de la récession, le gouvernement ne doit pas ajouter aux difficultés économiques en comprimant les dépenses de programmes et en appliquant des politiques d'austérité. Au contraire, il doit mobiliser tous les outils de sa politique budgétaire et fiscale pour soutenir et relancer l'économie. Comme toujours, l'État est le seul acteur qui dispose des moyens permettant aux économies capitalistes de sortir des crises qui surviennent périodiquement. Le gouvernement doit faire le maximum, puisque la consommation, les investissements et les exportations nettes mettront du temps à redémarrer, la confiance des agents économiques étant fortement affectée par l'impact économique d'une lutte contre la pandémie qui s'annonce longue.

⁸ La Banque du Canada a annoncé son intention d'introduire un programme d'achat d'obligations provinciales (PAOP) destiné à soutenir davantage la liquidité et l'efficacité des marchés de financement des gouvernements provinciaux. Ce programme complètera le Programme d'achat de titres provinciaux sur les marchés monétaires déjà en place. Les deux programmes visent à préserver le bon fonctionnement des marchés de financement provinciaux dans un contexte d'amplification des besoins de financement, alors que les gouvernements mettent en œuvre leurs mesures d'urgence et que les entreprises tout comme les ménages cherchent à combler leur manque à gagner durant cette période difficile. Le PAOP permettra d'acquérir des titres admissibles sur le marché secondaire. Sont admissibles les obligations libellées en dollars canadiens, dont l'échéance résiduelle est de dix ans ou moins, qui ont été émises par l'ensemble des provinces, et garanties intégralement par des organismes provinciaux. La taille du Programme sera plafonnée à 50 milliards de dollars. Le Programme restera en place pendant douze mois. Ses paramètres pourront être étendus si les conditions le justifient.

Pour assumer ses responsabilités à la hauteur des attentes de la population, le gouvernement du Québec a beaucoup à faire. La crise a mis en évidence certaines lacunes des services publics et du filet de sécurité sociale. Des changements doivent être apportés non seulement dans l'urgence de la crise, mais à moyen et long terme, de façon à rendre la société et l'économie plus résilientes à de tels chocs, dont nous savons maintenant qu'ils peuvent se produire. Aussi, il faut souligner que ces investissements dans les services publics permettent, à court terme, de soutenir l'économie dans l'ensemble des régions tout en améliorant les services offerts à l'ensemble des citoyennes et citoyens du Québec.

Le gouvernement semble avoir compris, du moins selon son discours, que des changements importants soient nécessaires dans le système de santé et de services sociaux. De manière générale, il faudra investir plus dans ce secteur et mieux, et ce, à plusieurs niveaux. La crise actuelle rend très clairs les bénéfices économiques qu'on peut attendre de ces investissements.

À court terme, le gouvernement du Québec ne doit pas lésiner sur les dépenses en santé pour combattre la pandémie. Tout autant que les soins aux malades, la priorité du gouvernement devrait être la protection des travailleuses et des travailleurs du système de santé et de services sociaux. Il y a clairement eu dérapage à cet égard, puisqu'à la mi-mai, 5 050 personnes employées du réseau de la santé étaient atteintes de la COVID-19 au Québec (3 743, juste à Montréal). En excluant le nombre de personnes âgées infectées, le personnel des établissements de santé compte pour jusqu'à 50 % des cas chez les moins de 60 ans à Montréal. Une personne infectée sur cinq à Montréal travaille dans le réseau de la santé⁹. Non seulement le personnel de la santé est-il devenu un vecteur de propagation du virus, mais cette situation menace la résilience du système de santé, par les pénuries de main-d'œuvre qu'elle provoque. Malheureusement, le ministère de la Santé et des Services sociaux n'a pas su protéger les « anges gardiens ». Le gouvernement doit tout faire pour apporter des correctifs, puisqu'il en va de la capacité du Québec à moyen terme d'affronter avec succès la pandémie.

À court et moyen terme, la réouverture progressive de l'économie exigera, elle aussi, des dépenses importantes en santé et services sociaux : au chapitre des équipements de protection pour le personnel de la santé et des services sociaux; des médicaments; des tests; et éventuellement des vaccins. Les épidémiologistes ne sont pas en mesure de prévoir comment se développera la pandémie, plusieurs scénarios étant possibles. De façon à ne pas être pris au dépourvu, le gouvernement devrait établir sa planification en fonction du scénario le moins favorable, à savoir celui d'une deuxième vague de la COVID-19 plus importante que celle que nous connaissons actuellement¹⁰. Il serait prudent d'agir de la sorte puisque, comme le directeur de la santé publique l'a lui-même affirmé, l'immunité collective de la population québécoise doit être au maximum à 5 % à l'heure actuelle¹¹.

⁹ Isabelle PARÉ, « Hécatombe chez les travailleurs de la santé », *ledevoir.com*, 15 mai 2020.

¹⁰ Les épidémiologistes évoquent régulièrement le fait que la deuxième vague de l'épidémie de grippe espagnole de 1918 a été plus importante que la première vague.

¹¹ Conférence de presse du gouvernement, 18 mai 2020, [En ligne] [www.youtube.com/watch?v=tUFcUCbiNYc].

Par ailleurs, l'impact de la COVID-19 s'étant surtout fait sentir dans les CHSLD et les résidences pour personnes âgées au Québec – qui représente 85 % des décès depuis le début de la crise – il faudra faire une analyse exhaustive de la situation et réformer les services et les soins aux personnes âgées. A priori, plusieurs mesures apparaissent nécessaires :

- Améliorer la rémunération des personnes préposées aux bénéficiaires de façon à rendre la profession plus attractive. Le gouvernement et les centrales syndicales doivent arriver à un règlement satisfaisant sur cette question.
- Augmenter les ressources humaines et l'offre de service dans les CHSLD et les résidences pour les personnes âgées, qui étaient clairement déficients.
- Revoir l'organisation du travail des CHSLD et des résidences pour personnes âgées de façon à minimiser les possibilités de contagion des personnes âgées, notamment en stabilisant les équipes de soins.
- Développer au maximum les services de soins à domicile afin d'éviter autant que possible les fortes concentrations de personnes âgées en institution, non seulement pour des risques de contagion, mais pour améliorer leur qualité de vie.

La ministre de la Santé et des Services sociaux a d'ailleurs reconnu que les exigences croissantes de mobilité imposées depuis la création des mégas structures dans le réseau de la santé et des services sociaux, le recours à la main-d'œuvre indépendante et les nombreux déplacements du personnel d'un centre d'activité à l'autre ont agi comme vecteur de propagation de la COVID-19.

Le gouvernement a déjà annoncé qu'il songeait à intégrer les CHSLD privés dans le secteur public. De même, il entend accélérer le développement du réseau de Maisons des aînés qu'il préconise. Toutefois, les problèmes actuels des CHSLD ne touchent pas que les CHSLD privés. Leur retour dans le giron du secteur public ne réglerait donc pas tous les problèmes, beaucoup s'en faut. La gestion managériale empruntée au secteur privé qui déshumanise les services aux personnes âgées est en grande partie responsable de la catastrophe qui a cours actuellement dans les CHSLD et les résidences pour personnes âgées. Depuis des années, les centrales syndicales dénoncent le manque de personnel, sa rémunération peu attractive, la surcharge de travail qui est incompatible avec l'attention que requièrent les personnes âgées, la centralisation de la gestion, etc. Un changement de culture s'impose donc, qui va bien au-delà d'une réorganisation administrative¹². Ce dernier s'impose d'autant plus que le vieillissement de la population est l'une des tendances de fond de la société québécoise pour les prochaines décennies. Quant au réseau des Maisons des aînés, il ne peut se substituer à moyen terme à celui qui existe actuellement; d'ailleurs, il doit, selon les plans du gouvernement, d'abord desservir les régions du Québec, et non pas la région de Montréal, pourtant la plus affectée par la crise actuelle. Compte tenu de ce qui précède, le gouvernement devrait éviter l'improvisation et procéder à une consultation publique, puisque de réels changements ne pourront faire suite qu'à une analyse et un bilan exhaustif de la situation.

¹² Christian JETTÉ et Yves VAILLANCOURT, « Nationaliser les CHSLD : bonnet blanc et blanc bonnet », *Le Devoir*, 28 avril 2020.

Toujours dans le domaine de la santé et des services sociaux, il va de soi que plus de ressources financières devront être consacrées aux services de la Direction de la santé publique dans l'avenir. Les stratégies à ce niveau sont à revoir, puisque la direction de la santé publique québécoise a clairement été prise au dépourvu par le fait que la COVID-19 a frappé surtout dans les CHSLD et les résidences pour aînés, alors qu'elle s'était plutôt préparée en fonction d'un impact majeur dans les hôpitaux. Rétrospectivement, il n'est pas complètement surprenant qu'un virus particulièrement létal pour des personnes de 70 ans et plus ait trouvé son terrain d'élection dans des résidences pour personnes âgées.

Rappelons que selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), pour endiguer une épidémie, et prévenir toute nouvelle propagation, de nombreuses mesures doivent être menées simultanément, en ce qui a trait autant aux infrastructures et à la logistique, qu'aux communications et à la surveillance sanitaire.

De telles situations commandent une intervention rapide des autorités publiques, une réponse que seul un système public de santé et de services sociaux bien rodé peut orchestrer.

Aussi, plus que jamais, il s'avère essentiel d'avoir un système de santé et un volet santé publique très forts pour assurer une gestion adéquate des risques pour la santé, mais également pour prévenir, dans la mesure du possible, toute nouvelle situation catastrophique.

Du côté du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, des ajustements seront aussi nécessaires, notamment afin d'assurer l'attraction et la rétention du personnel du réseau scolaire. La crise actuelle démontre la nécessité d'un système d'éducation fort et capable de mener les jeunes au bout de leur parcours scolaire. Ce parcours est devenu incertain pour de nombreux élèves plus vulnérables, comme les élèves en difficulté qui n'ont pas pu avoir accès aux services professionnels et de soutien dont ils ont besoin, ou encore les élèves qui n'ont pas accès au matériel technologique nécessaire à la poursuite de leur parcours scolaire ou qui ne disposent pas de conditions physiques favorables pour ce faire. On craint d'ailleurs que la crise donne lieu à une hausse du taux de décrochage scolaire. Le ministère devra faire tout en son possible pour s'assurer de rattacher à l'école ces élèves fragilisés par la situation actuelle et de leur offrir ce dont ils ont besoin pour mener à bien leur parcours scolaire, obtenir leur diplôme et intégrer le marché du travail en étant bien formés, pour leur bien-être et pour celui de l'économie québécoise.

Au niveau collégial, seuls les cours qui ne peuvent se donner à distance auront lieu en classe. Certaines universités ont déjà annoncé que l'enseignement se ferait à distance pour tous les programmes où c'est possible. Les services de soutien et le transport scolaire devront, eux aussi, s'ajuster à la nouvelle conjoncture. Une telle réorganisation des services s'accompagnera forcément de coûts additionnels importants.

À cause de l'augmentation rapide du taux de chômage due à la stratégie de confinement, certains sont d'avis que les initiatives gouvernementales du côté de la formation de la main-d'œuvre seront moins pressantes, puisque les pénuries de travailleurs devraient être moindres

au premier temps de la relance économique. Toutefois, les tendances démographiques du Québec demeurent, et avec le retour à la croissance, la rareté de main-d'œuvre devrait réapparaître dans certains secteurs d'activité, notamment parce que plusieurs des travailleurs et des travailleuses en chômage au sortir de la crise n'auront pas nécessairement les qualifications pour occuper les emplois disponibles. Les questions de rareté de main-d'œuvre redeviendront donc pertinentes. De plus, des programmes seront nécessaires pour les travailleuses et travailleurs dont l'emploi aura été emporté par la crise, à moyen terme à tout le moins. Ceux-là devront avoir accès non seulement à des formations courtes, mais à des formations de plus longue durée qui leur permettront de réorienter leur carrière s'ils le souhaitent. Le gouvernement pourrait ainsi profiter du chômage élevé à prévoir dans certains secteurs (aviation, hôtellerie, restauration, événementiel, activités artistiques, etc.) pour favoriser un important programme de requalification de la main-d'œuvre; à l'image de qu'ont fait les États-Unis, toutes proportions gardées, avec le *G.I. Bill* au sortir de la Deuxième Guerre mondiale, loi qui a permis aux soldats démobilisés de financer leurs études universitaires ou leurs formations professionnelles, tout en leur octroyant une année d'assurance-chômage. Il faudra réfléchir collectivement aux contours que pourrait prendre un tel programme québécois de requalification de la main-d'œuvre et s'assurer d'octroyer un soutien suffisant aux travailleuses et aux travailleurs qui voudraient s'en prévaloir.

Dans un tel contexte, les formations professionnelles et techniques ainsi que l'enseignement général aux adultes joueront un rôle crucial. Ces parcours scolaires seront particulièrement de mise pour accompagner les travailleuses et les travailleurs dans leurs démarches de reclassement. L'accompagnement de ces travailleuses et travailleurs sera particulièrement important pour ceux œuvrant dans les secteurs durablement touchés par la pandémie. Tout retard dans la mise en place de mesures facilitant l'offre de formation qualifiante risque de freiner la relance économique du Québec.

Finalement, du côté des services de garde à l'enfance, tant dans les centres de la petite enfance (CPE) que chez les responsables de service de garde éducatif en milieu familial, la reprise des activités va exiger plusieurs changements qui risquent d'entraîner des coûts additionnels et une surcharge de travail pour les personnels. La réouverture des services aura un impact important sur les exigences en matière d'aménagement, d'organisation des lieux et de désinfection. La crise a permis de constater l'importance de ces services éducatifs pour les parents. Ainsi, pour assurer une reprise efficace de l'économie, un nombre suffisant de places en services de garde éducatifs à la petite enfance devra être disponible pour l'ensemble des parents du Québec. Pour ce faire, il sera incontournable que le gouvernement bonifie la rémunération des éducatrices et des responsables de services de garde éducatifs afin de les attirer et de les retenir dans ce secteur d'activité.

La récession consécutive à la crise de la COVID-19 frappe beaucoup plus durement les moins nantis, les travailleuses et les travailleurs faiblement rémunérés de l'industrie des services, de même que ceux du secteur manufacturier, qui se sont retrouvés en chômage en raison du confinement. A contrario, malgré le confinement, plusieurs professionnels ont pu continuer à travailler en mode télétravail. La crise a donc pour effet d'accroître les inégalités de revenus,

malgré la compensation partielle que représentent les soutiens d'urgence mis en place par le gouvernement. Au sortir de la crise, le taux de chômage sera élevé, et au bout d'un certain temps, les prestations de soutien d'urgence prendront fin. D'ici quelques mois, il est prévisible que le nombre de prestataires d'aide sociale augmentera. Non seulement le gouvernement du Québec devra accommoder cette croissance des dépenses à l'aide sociale, mais il devra honorer sa promesse de ramener le revenu disponible des personnes seules à l'aide sociale à 55 % de la Mesure du panier de consommation (MPC)¹³ de Statistique Canada en 2021¹⁴.

Le gouvernement du Québec devra aussi accorder des aides importantes à certains secteurs d'activité et certaines entreprises afin d'assurer la relance de l'économie. Ces soutiens prendront plusieurs formes : aides directes, aides fiscales et aides financières. Le gouvernement doit évidemment appuyer l'économie, mais il ne doit soutenir les entreprises que dans la mesure où il y a un bénéfice pour les citoyennes et les citoyens et les travailleurs et travailleuses. Puisque le gouvernement dispose de ressources financières limitées, sa mission première étant le financement des services publics et des programmes sociaux, il devra donc accorder son soutien en fonction de l'importance stratégique des secteurs d'activité et des entreprises pour l'avenir du Québec. Évidemment, une attention particulière devra être apportée aux secteurs qui sont durement touchés par la crise sanitaire et la récession qui s'ensuit. Toutefois, le soutien gouvernemental ne saurait faire abstraction des perspectives de marché à court, moyen et long terme de chacun des secteurs d'activité. Des politiques de main-d'œuvre cohérentes devront appuyer les politiques sectorielles et régionales.

Le gouvernement devra aussi faire le maximum du côté des investissements en infrastructures. Le ministre des Finances a annoncé que les investissements de 130 milliards de dollars sur dix ans du Plan québécois des infrastructures (PQI) seront maintenus, voire accélérés. Il s'agit d'une bonne nouvelle, dans la mesure où les aspects du projet de loi n° 61¹⁵ qui permettent au gouvernement de s'octroyer des pouvoirs abusifs sont retirés. Toutefois, pour soutenir l'économie et favoriser la relance économique, il faudrait accélérer les investissements structurants à court et moyen terme, afin de compenser partiellement une insuffisance à prévoir de l'investissement privé.

De plus, le plan de relance du gouvernement devrait aussi s'appuyer sur des investissements dans des secteurs d'activité durablement touchés par la pandémie qui, de surcroît, sont à forte prédominance féminine (hébergement, restauration, tourisme, etc.). Les centrales considèrent que le gouvernement a un rôle à jouer afin d'assurer une relance économique équitable pour les deux sexes.

¹³ Cet engagement correspond à la cible 2 du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023.

¹⁴ Serge PETITCLERC, *Aide sociale et révision de la MPC : un redressement nécessaire*, Collectif pour un Québec sans pauvreté, 5 mars 2020.

¹⁵ QUÉBEC, *Projet de loi n° 61, Loi visant la relance de l'économie du Québec et l'atténuation des conséquences de l'état d'urgence sanitaire déclaré le 13 mars 2020 en raison de la pandémie de la COVID-19*, 3 juin 2020, 38 p.

2.5 Fiscalité : un outil de solidarité sociale

Au chapitre de la fiscalité, le gouvernement a déjà annoncé qu'il ne souhaitait pas augmenter les impôts et taxes pour éponger les déficits qui s'annoncent pour les prochaines années¹⁶. Les centrales syndicales estiment qu'il est trop tôt pour exclure une telle option. À la suite de la grande récession de 2008-2009, le gouvernement Charest a dû augmenter les taxes et les impôts pour retrouver l'équilibre budgétaire. Sans cela, le poids de l'assainissement des finances publiques aurait reposé encore plus sur les compressions budgétaires que cela n'a été le cas. À ce stade, la durée du ralentissement économique est incertaine, puisqu'elle dépend de l'évolution de la pandémie. Une fois la première vague sous contrôle, y aura-t-il d'autres vagues qui exigeront de nouveau la fermeture partielle de l'économie ? Personne ne le sait vraiment.

Dans ces conditions, le gouvernement devrait faire preuve de prudence et chercher à s'assurer d'un maximum de revenu budgétaire pour faire face à la situation. Les revenus autonomes du gouvernement du Québec vont forcément diminuer en raison de la récession – c'est ce qui explique la plus grande part des déficits anticipés. Afin de conserver les moyens d'intervenir dans l'économie, le gouvernement doit donc éviter de se lancer dans une réduction du fardeau fiscal des entreprises et des particuliers pour relancer la croissance. Cela est d'autant plus vrai que le gouvernement fédéral pourrait chercher à réduire ses déficits budgétaires (252,1 milliards de dollars en 2020-2021, soit 12,7 % du PIB¹⁷) en réduisant ses transferts aux provinces, stratégie qu'il avait employée dans les années 1990 pour rééquilibrer ses finances.

Dans le contexte actuel d'incertitude, une réduction du fardeau fiscal des particuliers risque d'avoir peu d'effet sur la relance de la consommation, puisque la confiance des consommateurs n'est pas au rendez-vous. L'accroissement des dépenses de consommation dépend d'abord et avant tout de la diminution du chômage lors de la sortie de crise et de l'augmentation de la rémunération des nombreux travailleurs des services. De plus, les dépenses de l'État québécois ont un effet multiplicateur plus important que les baisses d'impôt, et ont l'avantage de pouvoir être dirigées vers les secteurs prioritaires.

De même, le temps n'est pas aux baisses d'impôt générales pour les entreprises. Premièrement, certaines d'entre elles sont actuellement bénéficiaires de plusieurs programmes de soutien mis en œuvre par les gouvernements du Canada et du Québec. Autrement dit, ces entreprises reçoivent déjà de l'aide gouvernementale pour traverser la récession. Ces programmes, dans bien des cas, sont nécessaires. Mais une réduction permanente du fardeau fiscal des entreprises n'est pas justifiée, puisque les problèmes liés à la crise sont temporaires pour la plupart des secteurs d'activités. Aussi, compte tenu de l'incertitude actuelle, les chances qu'une réduction du fardeau fiscal des entreprises ait pour contrepartie une croissance des investissements sont inexistantes.

Deuxièmement, certains secteurs d'activité se tirent bien d'affaire pendant cette crise : les banques et le système financier en général (les banques centrales du monde, y compris la

¹⁶ Denis LESSARD, « Des "séquelles permanentes" si la crise se prolonge, prévient Girard », *La Presse*, 16 avril 2020.

¹⁷ Karim OUADIA, Le déficit fédéral catapulté par la pandémie à un niveau jamais vu, *Radio-Canada*, 30 avril 2020.

Banque du Canada sont intervenues massivement pour éviter l'éclatement d'une crise financière); les entreprises du numérique (celles du GAFA¹⁸ notamment); le secteur des télécommunications; le secteur de l'informatique; le secteur pharmaceutique; le secteur des équipements médicaux; le secteur de la distribution alimentaire, etc. Il n'y a aucune raison de réduire les charges fiscales de ces secteurs d'activité, au contraire.

D'ailleurs, comme il semble que l'échéancier de la fin 2020 établi par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour en arriver à une solution globale sur la taxation des géants du numérique ne pourra être respecté, le gouvernement du Québec devrait faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il tienne sa promesse électorale de mettre en place une taxe temporaire sur les entreprises de l'économie numérique qui échappent à leurs charges fiscales en recourant aux paradis fiscaux, d'ici la conclusion des travaux de l'OCDE.

Par ailleurs, les centrales syndicales notent sans surprise que les associations patronales multiplient les allègements fiscaux et réglementaires à la faveur de la crise actuelle. Sans gêne, elles prétextent le ralentissement économique actuel pour s'attaquer à nombre d'acquis sociaux. Par exemple, le Conseil du patronat du Québec (CPQ) a récemment produit un plan de relance économique qui comporte plusieurs demandes de réduction de coûts pour les entreprises¹⁹. Le CPQ demande notamment au gouvernement du Québec d'envisager un congé de cotisations de la taxe sur la masse salariale (Fonds des services de santé ou FSS) pour aider les sociétés à traverser la crise. Il faut savoir que les cotisations au FSS représentaient 6,593 milliards de dollars en revenu pour le gouvernement en 2019-2020; l'autre charge fiscale des sociétés étant l'impôt sur le revenu des sociétés, qui comptait pour 8,712 milliards de dollars en 2019-2020²⁰. Dans le contexte actuel, le gouvernement n'a certainement pas les moyens de se priver d'une source de revenus aussi importante, donc l'idée d'un congé général de cotisations au FSS est à rejeter. Le CPQ profite ici de la récession pour ramener l'une de ses revendications habituelles. De toute façon, il est déjà prévisible qu'il y aura une baisse importante des revenus tirés de l'impôt sur le revenu des sociétés en 2020, en raison de la diminution de l'activité économique imposée par la stratégie de confinement. La fiscalité agit comme un stabilisateur automatique : les profits des entreprises diminuant en raison de la récession, les charges fiscales diminuent, elles aussi; ce qui vient atténuer les conséquences de la mauvaise conjoncture économique. Aussi, pour les entreprises subissant des pertes, le régime fiscal offre un mécanisme de report de pertes sur les bénéfices des années futures. Donc nul besoin d'ajouter d'autres mesures d'allègement.

¹⁸ GAFA : Google, Amazon, Facebook, Apple.

¹⁹ CONSEIL DU PATRONAT, *Feuille de route pour une relance économique sécuritaire et durable*, avril 2020. Le plan du CPQ formule notamment les demandes suivantes : demande que les prêts, dans certains cas, soient transformés en aides directes et en allègements fiscaux; demande de mise sur pied d'un fonds spécial pour financer les conséquences de la COVID-19 sur le régime de santé et sécurité du travail; demande d'allègement temporaire et de report de cotisations aux régimes de retraite; demande au gouvernement d'évaluer la possibilité d'un congé de taxe foncière et d'un congé de cotisation au Fonds des services de santé (FSS).

²⁰ Québec, *Plan budgétaire*, Budget 2020-2021, p. F.36.

Rappelons ici qu'à la fin janvier 2020, peu avant le dépôt du budget du gouvernement du Québec, le premier ministre Legault a affirmé que les « Québécois ne peuvent pas s'attendre à ce qu'on utilise des marges de manœuvre, soit pour dépenser, soit pour réduire les impôts. Il n'y a pas de marge de manœuvre pour les prochaines années²¹ ». À cette occasion, le premier ministre a rappelé que plusieurs mesures annoncées par son gouvernement l'an passé entreraient en vigueur en 2020-2021, comme la révision graduelle de la taxe scolaire²², sans compter l'augmentation des budgets consentis au réseau de la santé et au secteur de l'éducation. Déjà à ce moment, François Legault estimait qu'en tenant compte des prévisions budgétaires révisées et des dépenses supplémentaires consenties pour respecter les engagements électoraux, « il n'y avait pas de marge de manœuvre pour 2020-2021 ». S'il n'y avait pas de marge de manœuvre pour baisser les impôts des entreprises au début de l'année et lors du dépôt du budget, c'est a fortiori le cas maintenant, d'autant plus que le gouvernement doit relever ses dépenses dans plusieurs domaines pour faire face à la crise économique et financer la relance.

Cela ne veut pas dire que le gouvernement ne doit pas déployer des programmes pour aider les entreprises à traverser la crise et à relancer l'économie, mais ces programmes doivent être ciblés et non récurrents (les aides budgétaires et financières sont souvent mieux ciblées et moins coûteuses que les aides fiscales). D'ailleurs, le gouvernement a instauré depuis le début de la crise plusieurs programmes et mesures pour aider les entreprises, pour s'assurer qu'elles ont les liquidités nécessaires à leur exploitation notamment. Il est d'ores et déjà clair que ces programmes et mesures devront être prolongés et modifiés pour répondre aux besoins spécifiques des divers secteurs d'activité qui sont frappés différemment par le ralentissement économique consécutif à la pandémie de la COVID-19. Cela n'empêche pas que les entreprises doivent continuer à contribuer à la caisse commune à une hauteur équitable, en fonction de leur capacité de payer.

Thème 3. Un Québec proactif en matière de politique industrielle

La pandémie a mis en évidence des faiblesses de l'économie du Québec, en particulier en ce qui concerne les chaînes d'approvisionnement. La crise a révélé sa dépendance envers la production hors de son territoire, et tout particulièrement envers la Chine. Avec 28 % de la valeur ajoutée de la production manufacturière mondiale en 2018, les fermetures d'usines dans ce pays ont entraîné des problèmes d'approvisionnement pour de nombreuses entreprises à travers le monde²³. La crise sanitaire a aussi braqué les projecteurs sur les effets négatifs des délocalisations et de l'essor de la sous-traitance qui ont déstructuré le tissu économique du Québec.

²¹ Jocelyne RICHER, « Pas de baisses d'impôts en vue, soutient Legault », *La Presse*, 31 janvier 2020.

²² On a su récemment que la réduction de la taxe scolaire allait se faire dès cette année, ce qui privera le Trésor québécois de 355 millions de dollars dès cette année. Voir Tommy CHOUINARD, « Québec devance la baisse de la taxe scolaire », *La Presse*, 10 juin 2020.

²³ Tristan GAUDIAUT, « La Chine, superpuissance industrielle mondiale », *Statista*, 18 février 2020, [En ligne] [fr.statista.com/infographie/20863/top-10-des-pays-selon-la-part-de-la-production-industrielle-mondiale].

Bâtir une économie plus résiliente signifie qu'elle doit désormais être en mesure d'éviter (si possible), d'atténuer et de gérer de telles situations qui risquent de se reproduire dans le futur. C'est pourquoi le Québec doit reconstruire sa capacité à fabriquer des produits de base, des produits finis et à haute valeur ajoutée. Compte tenu de la petitesse relative de l'économie québécoise et de sa spécificité, il est indéniable que le gouvernement ne peut pas se limiter à créer un environnement favorable : il doit s'engager dans des actions structurantes. Il doit réfléchir à l'organisation spatiale du système productif de manière à rapprocher les lieux de production de ceux de consommation. L'État doit aussi revoir ses manières de penser et de développer le territoire parce que les changements climatiques ne peuvent être dissociés de son aménagement. D'où l'importance de se doter d'une politique industrielle globale et structurante, écologique et solidaire.

L'idée ici n'est pas de présenter un programme exhaustif pour chacun des secteurs d'activité puisqu'il s'agit de définir une démarche avec nos partenaires socioéconomiques et les acteurs de chaque industrie. Néanmoins, plusieurs grands éléments peuvent donner un sens à nos actions et un cadre pour y inscrire chacune d'elle.

3.1 Une vision globale et durable

- **Une implication active de l'État**

L'histoire économique passée (ex. : effondrement des économies socialistes et crises récurrentes des économies capitalistes), montre que le développement économique ne peut pleinement se réaliser grâce aux seules forces du marché. Nous sommes d'avis que les initiatives du secteur privé doivent s'inscrire dans un cadre public qui favorise la restructuration, la diversification et un dynamisme technologique du tissu industriel. Le rôle de l'État doit dépasser celui de facilitateur des initiatives du secteur privé. Au contraire, l'État doit adopter une politique industrielle plus interventionniste²⁴ et assumer un rôle central dans la coordination et la planification stratégique du développement économique, cela dans le cadre d'une concertation continue avec les principaux acteurs de l'économie. Ce n'est qu'à la suite d'un tel dialogue social que pourront être identifiés les projets économiques qui font consensus au Québec, ou qui, à défaut de consensus, recueillent l'appui de la majorité de la population. Cette nécessité d'un dialogue social vaut non seulement pour la politique industrielle, mais pour l'ensemble des politiques économiques mises en œuvre par les gouvernements. Cela est important puisque la politique industrielle empiète régulièrement sur le terrain des autres politiques économiques (politique budgétaire et fiscale, politique d'emploi et de main-d'œuvre, politique commerciale, politique scientifique et d'innovation, politique énergétique, politique de gestion des ressources naturelles, etc.).

- **Une politique plus structurante**

²⁴ On qualifie une politique industrielle d'interventionniste lorsqu'elle fait appel à des investissements publics ciblés, à une stratégie de développement intégrée, pilotée par l'État, souvent orientée vers certains secteurs ou filières dits stratégiques et qui agissent directement, a contrario d'une politique axée sur les mécanismes du marché comme la déréglementation ou la privatisation par exemple.

Ainsi, une politique industrielle est un moyen efficace pour un État de participer au développement de son économie. En jouant un rôle de premier plan, le gouvernement doit s'engager dans des actions structurantes, mais pas n'importe comment. Pour qu'une stratégie industrielle soit structurante, elle doit promouvoir des projets qui garantissent à long terme le renforcement et la diversification du tissu productif, tant à l'échelle locale, régionale que nationale.

Ces effets structurants peuvent prendre différentes formes comme, par exemple, le renforcement des filières (grappes) industrielles existantes, l'expansion d'activités connexes à ces filières et la création de nouveaux pôles de développement. Plus les grappes sont dynamiques, plus elles agissent comme un aimant attirant les entreprises d'ici et d'ailleurs, lesquelles veulent être géographiquement proches de « là où ça se passe ! ». C'est le cas avec Montréal qui est devenue une plaque tournante de la recherche en intelligence artificielle et dont l'écosystème est en plein essor. Dans une perspective de lutte aux changements climatiques, le gouvernement pourrait notamment renforcer la grappe des technologies propres et innovantes (ex.: Écotech Québec) et soutenir l'écosystème d'entreprises québécoises qui y gravitent. Le gouvernement a déjà identifié 44 créneaux d'excellence sis dans 15 régions²⁵ et 10 grappes dans la communauté métropolitaine de Montréal. Il s'agit là d'un bon point de départ à privilégier pour la relance économique.

Il ne faut pas perdre de vue que les régions et les communautés, c'est avant tout des citoyens et des citoyennes. Même si leur développement se pose toujours en termes économiques d'abord, pour créer de la prospérité, elles doivent aussi assurer des milieux de vie dynamiques. Concrètement, cela signifie que l'on puisse y vivre, gagner sa vie, s'accomplir, profiter d'une vie sociale et culturelle épanouissante, d'écosystèmes bien vivants, de pouvoir s'y organiser socialement.

Une stratégie industrielle cohérente et structurante n'est efficace que si elle favorise le développement durable des communautés et des régions de l'ensemble du Québec. Sa richesse passe par la prospérité de ses régions. On doit donc penser chaque action comme étant génératrice d'activités structurantes et de retombées pour chacune d'elles. Cela signifie que le gouvernement doit notamment prendre en compte les entreprises d'économie sociale qui permettent une distribution plus pertinente pour les collectivités et plus équitable des profits des activités économiques. Enfin, il faut prendre acte que le tissu industriel du Québec est essentiellement composé de PME, qui sont fortement ancrées dans leur communauté. Favoriser l'achat local, c'est soutenir les PME qui font tourner l'économie locale et régionale.

Finalement, en complément, le gouvernement doit également assurer le déploiement d'une offre de services publics de qualité qui constitue une condition essentielle pour le développement des régions. Par exemple, les services de santé de proximité et l'accès à des services éducatifs de qualité s'avère pour les citoyennes et les citoyens, les travailleuses et les

²⁵ MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION, *Créneaux d'excellence*, [En ligne] [www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/creneaux/rechercher-un-creneau/?no_cache=1].

travailleurs et leur famille, un élément majeur qui influence leur choix de s'établir, de rester ou de quitter une région éloignée. Il s'agit d'un élément essentiel pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, tel qu'en fait foi la stratégie gouvernementale 2018-2022.

▪ Vers une économie sobre en carbone

Le plan de relance économique doit être l'occasion d'une reconversion massive de l'économie. La politique industrielle doit favoriser une mobilisation des capitaux publics en faveur de la lutte aux changements climatiques, au soutien à des secteurs porteurs, à des projets structurants visant la carboneutralité et à des entreprises innovantes qui utilisent des technologies propres tout en mettant de l'avant l'hydroélectricité du Québec. Dans cette perspective, des actions devront viser à convertir la base énergétique du Québec pour répondre aux engagements de ce dernier en matière de diminution des émissions de gaz à effets de serre (GES), mais surtout pour mettre en valeur l'énorme potentiel du portefeuille québécois d'énergies renouvelables.

Le plan de relance de l'économie devra aussi faire la part belle à la Politique-cadre d'électrification et de lutte contre les changements climatiques²⁶, dont les grandes lignes avaient été annoncées dans le budget du 10 mars dernier. Elle a pour objectif d'atteindre la cible de réduction de 37,5 % des GES à l'horizon 2030. À compter de 2021-2022, ce nouveau plan climatique prévoit des investissements d'un milliard de dollars annuellement, soit le double du plan précédent. Une bonne part des investissements sont consacrés au développement du transport collectif. Il s'agit certes d'une amélioration mais nous nous questionnons sur sa suffisance pour atteindre la cible de réduction des émissions de GES. Ainsi, malgré la récession, le gouvernement doit aller de l'avant avec cette Politique-cadre et même accélérer la cadence, car l'enjeu climatique ne peut plus attendre. La crise environnementale de court terme, celle de la COVID-19, ne doit pas faire oublier celle qui nous guette à moyen et long terme, celle du réchauffement climatique. C'est d'ailleurs l'avis de l'ensemble des institutions internationales, comme l'OCDE, le FMI, l'ONU, qui considèrent que les plans de relance économique des pays doivent être l'occasion d'accélérer la construction d'une économie verte.

Le Québec dispose également d'expertises scientifiques et techniques de pointe et de calibre mondial pour produire des infrastructures et des équipements de transport collectif performants... sans oublier des ressources premières stratégiques abondantes (aluminium, minéraux critiques et stratégiques, etc.). L'accélération de tous les projets de biocarburants à partir de la biomasse, par exemple, pourrait relancer plusieurs économies régionales.

Dans ce contexte, nous comptons nous inspirer des plans de relance proposés par différents regroupements environnementaux lesquels comprennent une foule de propositions visant spécifiquement à soutenir des créneaux porteurs de l'économie québécoise, notamment à travers un appui à l'achat local et à une économie plus équitable et durable²⁷. Un

²⁶ Désormais appelé Plan d'économie verte (PEV).

²⁷ Notamment celui concocté par Le Pacte (Dominic Champagne), celui des 300 organisations canadiennes pour l'environnement ainsi que celui du Regroupement de 15 leaders. Voir en annexe : *Proposition de mesures de soutien à l'économie québécoise en vue de compléter un plan national de relance*, présentée au premier ministre du Québec, le 3 avril 2020, 11 p.

développement durable s'inscrit aussi dans une logique d'économie circulaire laquelle propose un ensemble de stratégies qui favorisent un usage optimal des ressources tout en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières et de l'énergie.

Enfin, la décision du gouvernement de contribuer activement à la reprise économique en accélérant de nombreux projets d'infrastructures, notamment en matière de transport collectif, est intéressante, malgré les réserves importantes exprimées plus haut sur le projet de loi n° 61 et les iniquités entre les sexes. De nombreux autres secteurs auront des besoins particuliers. Des choix importants seront à faire pour soutenir la création d'emplois dans des milieux innovateurs et pour réaliser la nécessaire transition écologique de l'économie.

3.2 Une remise en question de la mondialisation néolibérale

La pandémie a mis à mal la résilience de l'économie du Québec, mais aussi, celle de plusieurs pays dans le monde. Plus inimaginable encore : elle a réussi à fermer les frontières, faire cesser tous les vols internationaux, stopper les chaînes de production mondialisée et freiner la libre circulation des biens et des personnes. En somme, la mondialisation est aussi en pause.

Plusieurs des vulnérabilités actuelles prennent leurs sources dans la mondialisation. Le Québec, qui compte sur la Chine pour son équipement médical, a dû jouer du coude pour obtenir les équipements de protection individuelle nécessaires pour lutter contre la pandémie ou pour se procurer des médicaments essentiels lorsque les chaînes d'approvisionnement mondiales se sont taries. Remarquons qu'il y avait déjà du sable dans l'engrenage avant la pandémie : le Brexit, l'escalade des tensions entre les États-Unis et la Chine, les différentes guerres commerciales lancées par les États-Unis, le protectionnisme ambiant dans plusieurs pays occidentaux, les exaspérations de plusieurs populations, la prolifération d'emplois mal rémunérés, temporaires et précaires, les manifestations monstres contre le réchauffement climatique...

Affirmons d'emblée que nous ne sommes pas de ceux et celles qui sont contre le phénomène de mondialisation. On reconnaît que la croissance de plusieurs secteurs d'activité s'est concrétisée grâce aux exportations. Pensons notamment aux secteurs de l'aéronautique, de l'aluminium ainsi que des pâtes et papiers, etc. Toutefois, la mondialisation telle qu'on la vit aujourd'hui pose plusieurs problèmes. Les politiciens et les économistes ont fortement exagéré les bénéfices économiques allégués de la mondialisation. Même l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), tout en restant fidèle aux vertus du commerce (*trade*), reconnaît que les bénéfices de la libéralisation économique globale sont récoltés principalement par une minorité privilégiée. Dans ce contexte, l'argument selon lequel nous devons ralentir la mondialisation par souci de résilience nationale devient attirant. Même le premier ministre Legault dit s'attendre à une « démondialisation » dans certains secteurs²⁸.

²⁸ Marc-André GAGNON, « Legault s'attend à une "démondialisation" après la crise », *TVA Nouvelles*, 31 mars 2020.

Tous les accords commerciaux internationaux orientent la production sur l'exportation et sur les circuits longs où l'organisation d'une chaîne de production se répartit dans différents territoires, un peu partout dans le monde, afin de profiter des coûts les plus bas. Pire encore ! Ces accords octroient aux entreprises étrangères le pouvoir d'intervenir sur nos réglementations passées, actuelles et futures, soumettent les travailleuses et les travailleurs à une dure concurrence, libéralisent davantage les marchés, font pression en faveur d'une plus grande privatisation des services publics, renforcent les pouvoirs des grandes entreprises multinationales, et restreignent la démocratie en s'attaquant à notre souveraineté en matière de politiques publiques.

Prenons donc le temps de s'arrêter pour réfléchir au concept de mondialisation. Examinons les conditions dans lesquelles elle s'exerce afin de s'assurer qu'elle soit davantage respectueuse des populations, des travailleurs et des travailleuses et de l'environnement. Existe-t-il un autre modèle de commerce extérieur qui pourrait générer davantage de bénéfices, susciter moins de perturbations sur le marché du travail et créer moins de désarroi au sein des populations ? Pourquoi ne pas développer des chaînes régionales de valeur pour certains secteurs stratégiques du Québec (pharmaceutique, nouvelles technologies, énergies renouvelables...) ? Clairement, il faut œuvrer pour que la mondialisation soit plus juste et plus inclusive, pour élaborer des mécanismes et des politiques publiques nécessaires afin de partager plus largement et équitablement les bénéfices, le tout dans une perspective de coopération pour un développement économique durable.

3.3 La suite logique : favoriser des circuits économiques courts

Le principe même du libre-échange (mondialisation) et de la grande entreprise est de maximiser et de tirer avantage des circuits économiques longs, c'est-à-dire étendus sur le plan spatial. Ceci permet de jouer favorablement sur les écarts de prix et de coûts qui existent entre les différents pays, notamment ceux en émergence. C'est de cette manière que les entreprises réussissent à dégager d'énormes profits. Dans ce jeu, l'acteur principal, soit l'entreprise, ne recherche que la croissance et non le développement.

Le principe derrière les circuits économiques courts, en revanche, est de maximiser la production locale pour répondre aux besoins locaux lorsque c'est possible. Au Québec, il est beaucoup plus fréquent d'entendre parler de circuit économique court dans le domaine de l'alimentation. En effet, il est moins dommageable pour l'environnement et plus profitable collectivement de se nourrir de fruits et de légumes qui ont poussé dans un rayon limité, autour de notre lieu de résidence. Ce principe de proximité, tout à fait justifié et souhaitable pour la production alimentaire, peut également être mis en application à divers autres secteurs de l'économie. Le gouvernement pourrait soutenir les initiatives de circuits courts de livraison fonctionnant à l'électricité ou utilisant les transports alternatifs (ex. : le vélo).

Nous sommes d'avis qu'une stratégie industrielle forte devrait valoriser les liens de proximité économiques et productifs. Le recours aux circuits courts là où c'est possible ne doit pas être perçu comme du protectionnisme, car il s'agit d'une analyse économique bien rationnelle, si on

inclut dans l'équation toutes les variables, notamment les risques de perturbation des circuits longs ainsi que leurs coûts sociaux et environnementaux.

3.4 Numérisation, télétravail et traçage de contacts : à encadrer

Avant même la crise sanitaire, les entreprises étaient engagées dans l'automatisation et la numérisation de leurs milieux de travail. Tout porte à croire qu'elles poursuivront leurs plans de transformations technologiques à la suite de la reprise de leurs activités. Plusieurs estiment que de nombreux secteurs seront transformés par un recours accru à la numérisation et à l'intelligence artificielle, de façon à améliorer non seulement la productivité, mais aussi la résilience des processus de production.

Par ailleurs, un grand nombre de secteurs sont entrés plus vite que prévu dans l'ère numérique. On a qu'à penser au secteur de la santé où les médecins ont sauté à pieds joints dans la téléconsultation; au secteur de l'éducation dont les établissements ont dû s'adapter rapidement pour offrir leurs cours en ligne ou en téléconférence; les bibliothèques publiques, dont la Grande bibliothèque, ont proposé des dizaines d'ateliers culturels (BD, contes, cours de musique, etc.) en ligne; les magasins d'alimentation et des commerces de détail ont adapté leur modèle d'affaires pour embrasser la vente en ligne et passer en mode cueillette/livraison.

Alors que plusieurs entreprises étaient circonspectes à l'idée de déployer le télétravail dans leur milieu de travail, et ce, seulement pour faciliter la conciliation travail-vie personnelle, plusieurs ont l'intention de l'adopter sur une base régulière et à large échelle compte tenu, de leur point de vue, des résultats positifs de l'expérience. Par ailleurs, l'implantation du télétravail s'est concrétisée dans plusieurs milieux de travail par une surveillance patronale accrue, des empiétements sur le temps personnel et la vie privée, une charge financière assumée par les travailleurs et les travailleuses (ex. : espace, équipements, chauffage/électricité, ressources de réseau, etc.) et peu d'encadrement juridique ou réglementaire sur cette pratique. L'ouverture d'un chantier de réflexion et de développement sur cette question est nécessaire.

Un aspect inquiétant de la numérisation de l'économie conjugué à la pandémie est le développement d'applications mobiles visant à traquer la propagation du virus. C'est à l'aide d'un logiciel d'intelligence artificielle qu'un « score » de risque sera calculé, ce qui permettra d'alerter les utilisateurs. Le gouvernement du Québec privilégie une application conçue par Mila, le laboratoire d'intelligence artificielle de l'Université de Montréal et de l'Université McGill. Nous demandons au gouvernement de faire preuve de prudence et d'appliquer un principe de précaution. Ces initiatives doivent être fortement encadrées parce qu'elles ne sont pas sans risque pour la population en termes d'intrusion dans la vie privée, de risques pour la cybersécurité, d'atteinte à la liberté de circuler, etc. Plus globalement, il est grand temps pour les gouvernements d'agir et d'encadrer le développement de l'IA dans l'intérêt de la population.

La période de confinement a aussi révélé une accélération de la domination des GAFA, Netflix, et autres plateformes numériques, etc. Ces géants du numérique disposent d'un trop grand pouvoir et tentent de fixer les règles du jeu en fonction de leurs intérêts. Ces nouveaux quasi-

monopoles abusent de leur position dominante. Or pendant la pandémie, leur modèle d'affaires s'est avéré redoutable d'efficacité. Les salles de spectacles, les artistes et les entreprises du milieu culturel ont, grâce à ces plateformes, proposé des concerts privés ou à des publics restreints en ligne. Les GAFA ont permis de garder les gens en contact, particulièrement dans le domaine de la discussion en vidéo, de diffuser de contenus culturels (films, séries) ou d'offrir des jeux vidéo en ligne. Tout cela, dans le confort des résidences privées, sans avoir à aller dans une boutique, dans une salle de concert ou de cinéma. Est-ce que la pandémie sera considérée comme le point décisif dans le déploiement d'un capitalisme numérique ? Quoi qu'il en soit, il est urgent d'implanter des mesures réglementaires et fiscales pour restreindre le pouvoir des géants du Web et pour rééquilibrer leur participation sociale de manière à obtenir plus d'équité et de justice fiscale.

3.5 Et pourquoi ne pas élaborer un *Buy Québec Act*²⁹ ?

Le Québec dispose d'un nombre important d'entreprises publiques et parapubliques qui représentent une large portion de l'économie québécoise. Le gouvernement pourrait considérer une utilisation plus étendue de l'effet de levier qu'est l'approvisionnement public afin de maximiser les occasions d'investissement et de création d'emplois au Québec, tout en faisant la promotion de pratiques sociales et environnementales exemplaires auprès de leurs fournisseurs de biens et services. Cette politique d'approvisionnement pourrait accroître la capacité de fabrication québécoise notamment en produits pharmaceutiques, médicaux et biens essentiels par exemple. Dans des lignes directrices relatives à l'achat public, le gouvernement devrait examiner ce qui peut être fait chez nous en matière de préférence nationale, tout en se conformant aux règles édictées par l'OMC et les accords de libre-échange. Par ailleurs, selon la Commission de coopération environnementale³⁰, l'adoption de mesures sociales et environnementales des marchés publics ne contrevient à aucun des ententes et traités commerciaux en vigueur au Québec et au Canada. Et si ces accords constituent des barrières fortes à cette approche, le Québec devrait faire pression sur le gouvernement canadien pour que ces derniers soient amendés.

Ces entreprises publiques et parapubliques devraient donner une chance aux entreprises québécoises y compris les entreprises d'économie sociale, en offrant des débouchés pour leurs nouvelles technologies (procédés ou prestations de service) ou pour leurs produits. En agissant ainsi, le gouvernement, en plus de les soutenir dans leur développement, offrira aux entreprises québécoises les références nécessaires pour vendre leurs produits et leur savoir-faire ailleurs au Canada ou à l'étranger.

3.6 Pour une réindustrialisation du Québec

²⁹ Le *Buy American Act* (1933) oblige à tous les marchés publics fédéraux américains un certain pourcentage d'achat de biens produits aux États-Unis. Il existe aussi le *Buy America Act* (1982), loi qui concerne les projets de transports publics d'une valeur de plus de 100 000 de dollars US et dont le financement comprend des subventions fédérales. Dans ce cas, 60 % du contenu doit provenir des États-Unis.

³⁰ Jane EARLEY, *Green Procurement in Trade Policy*, Commission for Environmental Cooperation, NAFTA, 2003.

Consommer local, c'est bien. Produire au Québec, c'est mieux ! Toutefois, la capacité globale de production du Québec ne sortira pas indemne du ressac de l'activité économique. Plusieurs entreprises manufacturières, dont un grand nombre sont intégrées à une chaîne d'approvisionnement nord-américaine, ne s'en remettront pas de sitôt. Pourquoi ne pas profiter de la pause pour consolider le secteur manufacturier, voire pour démarrer de nouvelles productions... en d'autres mots, réindustrialiser le Québec ?

À l'instar de plusieurs pays industrialisés, le Québec n'a pas échappé à la tertiarisation de son économie. La part des industries productrices de services a augmenté de 66,8 % en 1997 à 72,9 % du produit intérieur brut (PIB) en 2016³¹. Cela s'est traduit par la diminution des capacités manufacturières, d'une contraction de sa part relative dans le PIB de 21 % (1997) à 13,3 % (2013) et la perte de plusieurs emplois³².

Il existe un consensus concernant le caractère névralgique du secteur manufacturier pour l'économie du Québec. Notamment parce qu'il soutient plus de 447 750 emplois directs (2019³³). Aussi, parce qu'il engendre un effet d'entraînement important sur les autres secteurs de l'économie en termes de création d'emplois indirects et d'activité économique induite en amont (fournisseurs et sous-traitants) et en aval (distribution, mise en marché, etc.). Ce secteur est aussi une source majeure d'innovation et de gains de productivité. En plus de produire des biens à plus forte valeur ajoutée, ce secteur est une importante source d'emplois de qualité. Les emplois du secteur manufacturier comportent de meilleures conditions de travail en termes de salaires et d'avantages sociaux que plusieurs emplois du secteur des services³⁴.

Plusieurs pays ont déjà déployé des approches de réindustrialisation de leur économie. Profitons d'un retour à une politique industrielle plus interventionniste, rendue nécessaire pour cause de crise économique atypique, pour soutenir le secteur manufacturier, aider les industries à faire face aux restructurations induites à la suite de l'arrêt soudain des activités économiques. Cette approche sera d'autant plus gagnante qu'elle s'inscrira dans une approche durable de manière à réduire l'empreinte carbone du Québec et suscitera des effets structurants sur le tissu productif et l'emploi.

À l'intérieur de ce grand secteur de la fabrication, nous sommes d'avis que les activités de transformation et de la valorisation des ressources naturelles sont un volet essentiel d'une politique industrielle. Miser sur les activités de 2^e et 3^e transformation est une approche structurante, car elle fait émerger de nouvelles activités ou même de nouveaux secteurs créateurs de valeur ajoutée, de même que des emplois de qualité. Et développer les activités de

³¹ INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Analyse de la structure économique du Québec de 1997 à 2018*, octobre 2019, p.1.

³² *Ibid.*

³³ STATISTIQUE CANADA, *Emploi selon l'industrie, données annuelles*, Québec, Tableau 14-10-0202-01 (anciennement CANSIM 281-0024), [En ligne] [www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410020201&pickMembers%5B0%5D=1.6&pickMembers%5B1%5D=2.1].

³⁴ Au Québec, le salaire horaire moyen de la branche productrice de biens est de 28,18 \$ alors que celui de la branche des services productrice de services est de 23,97 \$. STATISTIQUE CANADA, *Rémunération horaire moyenne des salariés rémunérés à l'heure, selon l'industrie*, données annuelles. Tableau 14-10-0206-01.

transformation et de fabrication en région, ce n'est pas uniquement créer de l'activité économique, c'est aussi développer du savoir-faire et des compétences.

3.7 Une composante sectorielle forte

Au terme du déconfinement, des pans entiers de l'économie du Québec resteront en panne ou tourneront au ralenti (l'aéronautique et le transport aérien, les services personnels, le commerce de détail, la restauration, etc.). Selon une étude de la Banque TD³⁵, sur 33 secteurs d'activité, seuls 12 secteurs représentant 27,6 % de l'économie canadienne auront une reprise marquée de leurs activités. Sept secteurs, soit l'exploitation du pétrole et gaz, le transport aérien, le transport terrestre et les arts et l'événementiel, la restauration et les bars, risquent de stagner pour une période prolongée. Toutefois, la crise à laquelle ces secteurs seront confrontés peut être envisagée comme une occasion d'adopter de nouveaux modèles d'affaires, mais aussi d'entreprendre un virage vert pour certains d'entre eux.

Au moment d'écrire ces lignes, près des deux tiers des pertes d'emplois des mois de mars et avril 2020 sont survenues dans les secteurs du commerce de détail, de l'enseignement, de la culture, des loisirs, de l'hébergement et de la restauration. Pour ce dernier secteur, c'est près de la moitié des emplois qui ont été perdus³⁶. D'autres pertes se sont ajoutées en avril avec le ralentissement des activités de la production de biens (fabrication et construction). Depuis le début du déconfinement, ces derniers secteurs ont vu leur situation s'améliorer. En revanche, d'autres industries risquent d'être paralysées pendant de longs mois puisqu'elles pourront difficilement reprendre leurs activités en raison des mesures de distanciation physique qui seront en vigueur tant et aussi longtemps qu'un vaccin ne sera pas disponible. Ces secteurs vivront une reprise en forme de « L », soit une longue stagnation après la baisse marquée de leurs activités³⁷.

▪ Ventes au détail : un portrait contrasté

Au Québec, les ventes au détail ont chuté de 15,7 % en mars 2020. Il s'agit d'un recul sans précédent. La région métropolitaine de recensement de Montréal fait état d'une baisse de 18,2 %³⁸. Les entreprises les plus touchées sont les concessionnaires de véhicules et de pièces automobiles, les magasins de vêtements et d'accessoires vestimentaires et les stations-service. Évidemment, les affaires ne roulent pas rondement lorsque les consommateurs et les consommatrices demeurent à la maison. Qui plus est, plusieurs commerces et restaurants des centres-villes de Montréal et de Québec souffriront particulièrement de l'absence de touristes et de centaines de milliers de travailleurs et de travailleuses qui auront déserté les tours à bureaux en raison du télétravail.

³⁵ BANQUE TD, *Canadian Industry Outlook: L-U-V Revisited*, May 11, 2020, p.5, [En ligne] [[//economics.td.com/ca-industry-outlook](https://economics.td.com/ca-industry-outlook)].

³⁶ STATISTIQUE CANADA, *Enquête sur la population active, Évolution de l'emploi selon le secteur d'activité*, données mensuelles, mai 2020.

³⁷ BANQUE TD, p.5.

³⁸ STATISTIQUE CANADA, « Commerce de détail, mars 2020 », *Le Quotidien*, le vendredi 22 mai 2020.

À l'autre bout du spectre, les magasins d'alimentation ont plutôt observé une hausse inégale de leurs ventes de 22,8 % en mars. Évidemment, le commerce de détail électronique (en ligne) a connu une croissance de 40,4 % sur une base annuelle alors les ventes totales du commerce de détail ont diminué de 9,6 %³⁹. Conséquemment, plusieurs entreprises de livraison ont enregistré une hausse de leur chiffre d'affaires, mais elles peinent à répondre à cette demande accrue pour leur service de livraison de colis, d'où plusieurs retards constatés.

- **Transport aérien fortement touché**

Selon une enquête de Statistique Canada concernant les impacts de la COVID-19 sur la demande pour leurs services ou leurs biens, deux tiers des entreprises québécoises ont rapporté avoir subi un impact élevé⁴⁰. Parmi les secteurs d'activité affectés par la pandémie mondiale, celui du transport aérien a été particulièrement éprouvé. Selon Statistique Canada, la baisse des recettes d'exploitation des compagnies aériennes a été de 41 % en mars par rapport au même mois l'an passé⁴¹. Elles ont enregistré aussi une baisse de 44,1 % du nombre de passagers transportés sur leurs vols réguliers. Il s'agit de la plus forte baisse mensuelle jamais enregistrée pour l'aviation civile. Si les restrictions aux déplacements se maintiennent pendant plusieurs mois, plusieurs grands joueurs risquent de graves difficultés financières. Dans le secteur de l'aéronautique, ce qui tirait les commandes d'appareils vers le haut était la croissance constante du trafic aérien. Or, la pandémie vient changer ce paradigme : si le trafic est appelé à décroître pour donner suite aux consignes de distanciation physique et aux restrictions de déplacements internationaux, plusieurs aviateurs seront sur la touche et plusieurs emplois seront menacés.

- **Tourisme et culture : des secteurs interreliés**

Les mesures de distanciation physique ont un impact direct, même après le déconfinement, sur l'industrie de la culture qui dépend fortement des rassemblements dans des lieux exigus ou d'une fréquentation nombreuse par une clientèle provenant tant du Québec, du Canada ou de l'étranger. Ce sera le cas pour les spectacles, les festivals, les musées, les bibliothèques, les piscines, les spas, les campings, les complexes de vacances ou hôteliers, pour n'en nommer que quelques-uns. Ainsi, la réduction du trafic aérien interprovincial et international aura un impact négatif majeur sur l'industrie du tourisme (hébergement, restauration, activités récréotouristiques, etc.) et l'industrie du divertissement (ex. : théâtre, spectacles musicaux, secteur événementiel, événements sportifs).

Le secteur de la culture a aussi cette particularité que ces artisans sont pour la plupart des travailleurs et travailleuses autonomes. La fermeture des salles de spectacle et l'annulation des événements et des festivals partout au Québec les prive de leurs activités professionnelles, leur gagne-pain. Cet arrêt des activités représente plus de 2,5 millions de dollars en pertes de cachets pour les musiciens et les musiciennes dans le seul domaine des variétés de la scène⁴². Si on y

³⁹ *Ibid.*

⁴⁰ EMPLOI-QUÉBEC, p.1.

⁴¹ STATISTIQUE CANADA, « Statistiques mensuelles sur l'aviation civile », *Le Quotidien*, mars 2020, le 25 mai 2020.

⁴² Guilde des musiciens et musiciennes du Québec, *Propositions de la Guilde des musiciens et musiciennes du Québec quant à un plan de relance et de soutien aux activités musicales pendant et après la pandémie de la COVID-19*, non daté, 3 p.

ajoute les musiciens de musique classique, les pertes de revenus s'élèvent à 4 millions de dollars. La ministre de la Culture et des Communications⁴³ a présenté, en juin, un plan de relance de 400 millions de dollars dont 6,5 millions serviront à mieux rémunérer les artistes et les écrivains. La voie de sortie du secteur réside davantage dans la réouverture des salles de spectacle. Toutefois, elle est conditionnelle au feu vert de la santé publique, où les lieux de diffusion devront respecter les normes en matière de distanciation physique. Autrement dit, les salles ne seront remplies qu'à moitié de leur capacité d'ici un avenir rapproché, coupant d'autant les revenus pouvant être collectés.

L'industrie des croisières subira forcément les contrecoups de la pandémie, d'autant plus que les bateaux de croisière sont des lieux propices à l'éclosion d'épidémie, comme en témoigne l'actualité. L'industrie des croisières internationales ne reprendra pas ses activités avant le 31 octobre. Si on y ajoute la fermeture des frontières canado-américaines, les villes qui comptent sur le tourisme international, comme Montréal et Québec, devront faire preuve d'imagination pour le relancer sur de nouvelles bases.

Enfin, le secteur énergétique sera dans la tourmente d'autant plus qu'il sera confronté aux mesures prises dans le cadre de la lutte au réchauffement climatique. La baisse de la demande mondiale du pétrole a fait chuter les prix à des niveaux records touchant, au Canada, le secteur des hydrocarbures.

- **Une relance adaptée à chaque secteur**

Pour certains secteurs d'activité, il est d'ores et déjà prévisible que les conditions de l'offre et de la demande seront fort différentes, ce qui rendra nécessaire une transformation du modèle d'affaires ou une restructuration majeure. D'autres feront peut-être l'objet d'une nationalisation partielle ou une consolidation par le biais de fusion ou acquisition. En période de crise économique inédite, toutes ces options seront à l'étude des plans de restructuration de chacun des secteurs qui font face à leurs propres défis. Il ne peut y avoir une réponse unique et uniforme à leurs problèmes; des programmes taillés sur mesure devront être élaborés.

Les premiers secteurs touchés par la crise (arts, spectacles et loisirs; services d'hébergement et de restauration, tourisme) seront ceux où la reprise économique sera plus difficile, faute de demande (consommation), pilier de l'économie. Habituellement, en période d'incertitudes économiques, les ménages demeurent prudents: ils réduisent leurs dépenses de consommation qui peuvent être reportées (ex.: achat d'une voiture ou d'appareils électroménagers) et priorisent l'épargne en cas d'une possible aggravation de la situation. Ce qui rend la crise actuelle unique, c'est que les ménages couperont également dans leurs dépenses de voyages, de restaurants et de sorties (bars, cinéma, spectacles et autres industries du divertissement) tant que le virus ne sera pas maîtrisé. En outre, il est fort possible que la crise vécue dans ces industries conduise à une offre de biens ou de services réduite soit parce qu'il y a moins d'options disponibles, que les files d'attente créeront du découragement, que l'expérience de consommation sera moins agréable, que les mesures de distanciation seront trop contraignantes, etc. Tous ces éléments risquent d'exercer un effet négatif additionnel sur

⁴³ Le ministère a mis sur pied six comités de consultation composés des acteurs du milieu.

la consommation des ménages dans ces secteurs particuliers. Des programmes ciblés pourraient être nécessaires afin de s'assurer que la plupart des entreprises œuvrant dans ces industries soient toujours là lorsque les mesures d'éloignement pourront être relâchées.

3.8 Des aides ciblées aux secteurs et aux entreprises

Dans tous les pays du monde, l'État aide les entreprises par des subventions, par un accès facilité au crédit ou par des prises de participation. Vraisemblablement, le soutien aux entreprises devra se poursuivre encore plusieurs mois. Les aides sollicitées sont susceptibles de représenter des sommes énormes.

La crise économique a précipité un bon nombre d'entreprises, parmi elles de grands joueurs, dans des difficultés financières majeures. Notre crainte : que les problèmes de liquidités à court terme se transforment en problème de solvabilité à moyen terme entraînant son lot de faillites et d'importantes pertes d'emplois.

Le gouvernement fédéral avec sa forte capacité financière et ses outils de la politique monétaire a été en mesure d'offrir une aide financière conséquente pour soutenir un grand nombre d'entreprises. Plusieurs grandes entreprises dites « stratégiques », qui relèvent de la compétence fédérale, ont pu bénéficier d'une aide ciblée. Au premier rang figurent des entreprises énergétiques et aéronautiques comme Air Canada. Cette décision fédérale a soulevé, dans le débat public, la délicate question de la pertinence de venir à la rescousse d'entreprises dont les activités contribuent aux gaz à effets de serre, ce qui n'est pas souhaitable en temps de lutte au réchauffement climatique.

Le gouvernement du Québec a aussi injecté des liquidités dans le système, et toutes les entreprises, les petites et les grandes, y ont accès. Dans le cadre de la relance économique, le Québec pourrait choisir d'appuyer des secteurs stratégiques.

- **Une attention particulière aux PME**

Souvent, les PME, déjà fortement endettées ou sans équité suffisante, peinent à obtenir le crédit nécessaire pour traverser la crise. Leurs problèmes de liquidités menacent leur survie. Des milliers de PME œuvrant notamment dans la mode, le tourisme, la restauration, la culture et le divertissement risquent de faire faillite ou de fermer leurs portes, faute de clients et de ventes. Les données de l'enquête canadienne sur la situation des entreprises montrent que la condition des petites entreprises est inquiétante. « Puisque l'économie québécoise repose majoritairement sur la contribution des PME, un trop grand nombre de fermetures définitives représenterait un enjeu important pour la reprise⁴⁴ ». Il ne faut donc pas les négliger, d'autant plus qu'elles sont fortement ancrées dans leur communauté, font tourner l'économie locale et régionale et ont un impact structurant sur le tissu industriel des régions.

⁴⁴ EMPLOI-QUÉBEC, *Répercussions de la COVID-19 sur les entreprises au Québec et dans les autres provinces, analyse du marché du travail (Québec)*, 12 mai 2020, p.2.

Pendant la pandémie, les PME ont fait l'objet d'une attention particulière. Une aide d'urgence aux PME a été annoncée en avril dernier. Cette mesure de 150 millions de dollars vise à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement (liquidités) des PME qui éprouvent des difficultés financières en raison de la COVID-19. L'aide prend la forme d'un prêt ou d'une garantie de prêt d'un montant maximal de 50 000 \$. Elle s'adresse aux entreprises de tous les secteurs d'activité, y compris les coopératives, les organismes sans but lucratif (OSBL) et les entreprises d'économie sociale. Les grandes entreprises qui ont les reins plus solides bénéficient de programmes très bien ciblés avec le programme PACTE d'Investissement Québec. Clairement une aide additionnelle prolongée sera nécessaire pour les PME, principalement dans les domaines de la culture, du tourisme, de la restauration et du commerce de détail.

▪ Des aides conditionnelles

Nous comprenons que plusieurs aides aux entreprises ont pris la forme de subvention, notamment le programme fédéral de Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) qui a soutenu plusieurs entreprises québécoises. Nous ne doutons pas que, dans le plus fort de la tempête, c'était la stratégie à adopter. Le Québec pour sa part, a plutôt opté pour des garanties de prêts ou des prêts principalement par le biais du Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE) et du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (COVID-19)⁴⁵.

Dans une perspective de soutien à moyen et long termes, nous privilégions une aide financière accordée en contrepartie de résultats en matière environnementale, de création d'emplois, de conditions salariales et d'investissements sur le territoire. Qui plus est, lorsque les aides gouvernementales directes ou subventions concernent les conditions de travail ou l'organisation du travail, la participation des travailleuses et des travailleurs à la définition des modalités de ces aides devrait être impérative.

Il tombe sous le sens que les entreprises qui pratiquent l'évasion ou l'évitement fiscaux ou qui sont connues pour leur utilisation des paradis fiscaux ne devraient pas être éligibles à l'aide de l'État. Plusieurs pays européens, notamment le Danemark et la Pologne, ont décidé d'imposer des conditions à l'obtention de l'aide gouvernementale. Cette approche est très cohérente : comment une entreprise qui ne verse pas sa juste part d'impôts aux fiscs canadien et québécois peut prétendre à une aide de l'État ? Nous sommes conscients que, dans la pratique, le pas à franchir pour établir une telle condition est difficile faute de données précises à ce sujet. Toutefois, nous estimons que le gouvernement doit agir pour des raisons d'équité fiscale. Qui plus est, pour des raisons de solidarité avec les travailleurs et les travailleuses, le soutien gouvernemental ne devrait pas servir à verser des dividendes aux actionnaires, payer des rachats d'actions, ni offrir des augmentations de rémunération aux dirigeants.

⁴⁵ Aussi, la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) rend disponible une enveloppe de 4 milliards de dollars pour aider les entreprises qui étaient rentables avant la crise et le Programme actions concertées pour le maintien en emploi (PACME) du gouvernement du Québec prévoit le remboursement d'une partie de la masse salariale des travailleurs et travailleuses participant à des formations, de même que le remboursement des frais afférents.

Quant aux contreparties environnementales, elles apparaissent incontournables dans le contexte de lutte aux changements climatiques. Par exemple, le gouvernement du Québec pourrait exiger des plans de décarbonisation dans entreprises et rendre le financement étatique conditionnel à la participation des travailleurs et des travailleuses à l'élaboration de ces plans. Ou encore, il pourrait exiger que les entreprises manufacturières bénéficiant d'une aide d'Investissement Québec adoptent des technologies propres québécoises afin d'améliorer leur compétitivité et leur bilan environnemental et carbone.

Quoi qu'il en soit, en aucun cas, cette injection de capitaux par l'État ne doit être un chèque en blanc. Chaque dollar investi doit revenir, sur une forme ou une autre, dans la communauté.

3.9 Avoir recours à des instruments stratégiques

Au sortir de la crise sanitaire, plusieurs entreprises seront en graves difficultés financières. Heureusement, le Québec dispose d'un écosystème financier solide et diversifié, formé, entre autres, par le Capital régional et coopératif Desjardins, le Fonds de solidarité FTQ, le Fondation de la CSN, la Caisse de dépôt et placements (CDPQ) et Investissement Québec. Les sociétés publiques de financement constituent des instruments essentiels d'une stratégie cohérente de développement économique et de création d'emplois. Ces institutions peuvent se contenter de rendement plus modeste alors que celles du secteur privé qui exigent un rendement élevé pour investir dans un projet. Elles sont donc des partenaires incontournables pour financer des projets structurants, socialement rentables et durables, qui intéressent moins les investisseurs privés davantage préoccupés par le rendement à court terme. Aussi, ces institutions publiques doivent être suffisamment fortes pour investir dans des projets d'envergure qui demandent une capitalisation importante.

Tous ces instruments doivent être mis à contribution pour accompagner les promoteurs de projets structurants en particulier là où des investissements substantiels sont nécessaires. La CDPQ a d'ailleurs accordé une enveloppe de 4 milliards de dollars pour appuyer les entreprises québécoises temporairement affectées par la Covid-19. Ces institutions financières devront également soutenir des entreprises dans leur stratégie de consolidation, de fusion ou d'acquisition, ou de redressement.

Hydro-Québec peut également jouer un rôle actif dans la transition vers une économie durable. Dans sa stratégie de développement, la société d'État peut grandement contribuer au repositionnement industriel en misant sur le renforcement des capacités manufacturières par le biais de la consommation de l'électricité plutôt que d'opter pour une exportation en vrac de la ressource. Ainsi, le Québec serait en mesure de capter la valeur ajoutée d'une production plus verte.

Par leur action, le Fondation de la CSN et le Fonds de solidarité de la FTQ investissent dans des projets qu'ils estiment porteurs pour le Québec, tout en servant les intérêts de leurs actionnaires. Grâce à leur expertise, leurs capitaux et leur vaste réseau de fonds régionaux et locaux ou spécialisés, ces fonds de travailleurs et travailleuses accompagnent financièrement et

stratégiquement les entreprises désireuses de prendre de l'envergure. Dans un premier temps, ces institutions financières devront travailler en étroite collaboration avec leurs entreprises partenaires pour les aider à traverser cette période de turbulence post-pandémie.

Ces fonds pourraient, selon leur capacité et en complément au financement offert par le gouvernement, allouer du capital pour soutenir conjointement l'implantation de projets industriels majeurs et novateurs au Québec, une fois la faisabilité de ces projets démontrée. Afin de rehausser la force de frappe de ces fonds de travailleurs et travailleuses notamment auprès des PME, le gouvernement pourrait momentanément relever la limite de souscriptions annuelle à laquelle ils sont en ce moment assujettis.

3.10 Une transition juste : une revendication syndicale

Lors de l'établissement d'une politique industrielle favorisant le développement de nouveaux secteurs d'activités verts, encourageant les secteurs traditionnels à adopter des modes de production plus écologiques ou encore pour les secteurs industriels aux prises avec une restructuration, il faut prévoir un programme de transition juste pour les travailleurs et les travailleuses et les communautés qui subiront les effets négatifs de ces transformations. Les coûts et les impacts pour construire une économie résiliente et durable ne doivent pas reposer sur les seules épaules des travailleurs et des travailleuses qui œuvrent dans les secteurs en déclin ou en restructuration.

L'idée derrière une transition juste est de faire une planification des changements menant vers une économie durable et davantage numérisée et d'en répartir les coûts économiques et sociaux de manière équitable entre tous les acteurs de la société, ce qui exige une contribution des entreprises et un financement public adéquat. Et cette planification doit être conçue et opérationnalisée à travers des leviers de concertation ou de dialogue social qui se déploient à tous les échelons, jusque dans les communautés et les milieux de travail. Par exemple, des comités pourraient être mis sur pied au sein de l'entreprise afin d'élaborer un plan de décarbonisation tout en mettant à contribution l'expertise des travailleurs et des travailleuses à cet égard.

La transition juste doit aussi prévoir des mesures de formation, des plans d'investissements et de diversification économique accompagnés de politiques actives du marché du travail. Elle doit également empêcher l'éjection du marché du travail d'une grande partie de la main-d'œuvre, principalement celle non spécialisée. De plus, elle doit étendre la couverture de la protection sociale, assurer des emplois de qualité, garantir les mêmes droits quel que soit le statut de l'emploi, et mettre en place des régimes réglementaires et fiscaux adéquats.

Thème 4. Autonomie du Québec dans les secteurs stratégiques

4.1 La crise de la COVID-19 provoque des pénuries pour certains biens essentiels

Avec la crise de la COVID-19, les pays du monde ont pris conscience de la fragilité des chaînes de valeur mondiales, puisque plusieurs biens essentiels nécessaires à la lutte contre la pandémie ont fait l'objet de pénurie. Dans notre économie mondialisée, les étapes de fabrication de plusieurs des biens essentiels se déploient dans plusieurs pays. Il suffit qu'un problème majeur affecte l'un des pays responsables d'une étape de la production, d'un maillon de la chaîne, pour que l'ensemble de la production ne soit plus possible. Aussi, les chaînes de valeur fonctionnent en mode juste à temps, avec un minimum de stocks; ce qui fragilise encore davantage le processus de production en cas de force majeure. La pandémie ayant commencé dans la grande ville industrielle de Wuhan en Chine⁴⁶, des effets négatifs sont apparus rapidement sur les chaînes de valeur de plusieurs produits dans le monde, notamment certains qui étaient essentiels pour lutter contre la pandémie (masques chirurgicaux et masques N95, notamment). Cette situation a touché le Canada et le Québec, comme tous les pays touchés par la pandémie.

Lors des deux derniers mois, les conférences de presse du premier ministre du Québec ont fait état de risque de pénuries pour les biens essentiels suivants : masques N95, masques chirurgicaux, blouses, gants, désinfectant, propofol (anesthésique), réactifs pour les tests, etc. Le Québec n'a pas manqué de respirateurs, contrairement à certains autres pays, comme l'Italie. Les risques de pénuries ont néanmoins été une préoccupation constante, et au plus fort de la crise, il est arrivé régulièrement que le système de santé et de services sociaux n'ait eu de stocks de ces biens essentiels que pour quelques jours; ce qui représentait un danger potentiel pour la continuité des soins de santé. Les gouvernements du Canada et du Québec ont dû multiplier les initiatives extraordinaires pour éviter les ruptures de stock.

D'abord, comme d'autres pays, les gouvernements ont fait des pieds et des mains pour s'approvisionner sur le marché international. Dans le contexte de crise quasi simultanée dans plusieurs pays, la collaboration internationale a fait défaut par moment. Certains pays ont imposé des restrictions à l'exportation de biens essentiels; d'autres ont carrément détourné les cargaisons de biens essentiels destinées à certains pays en payant un prix supérieur au marché. Le Canada n'a pas échappé à cette stratégie du chacun pour soi.

Ensuite, les gouvernements du Canada et du Québec ont travaillé à mobiliser leurs systèmes productifs nationaux pour produire certains de ces biens essentiels. Le succès de cette stratégie a été variable selon le type de biens essentiels. Dans bien des cas, cette mesure d'urgence a révélé que les capacités de production nationale pour plusieurs biens essentiels au fonctionnement du système de santé et de services sociaux étaient faibles ou inexistantes.

Au final, le discours officiel veut qu'il n'y ait pas eu de pénurie de biens essentiels dans le domaine de la santé et des services sociaux. Toutefois, il est clair que la réalité est différente. D'ailleurs, les travailleuses et travailleurs de la santé et des services sociaux sont l'un des groupes

⁴⁶ Wuhan, capitale de la province du Hubei, est une ville industrielle de près de 9 millions d'habitants. Septième ville en importance de la Chine, il s'agit d'un grand centre industriel dans les domaines de l'automobile, de l'électronique et de la pharmaceutique.

les plus touchés par l'infection de la COVID-19 au Québec. Dans le système de santé et de services sociaux, notamment dans les CHSLD et les résidences pour personnes âgées, l'accès à l'équipement de protection individuelle semble avoir été rationné en fonction de la disponibilité de cet équipement, au détriment de la santé et de la vie du personnel dans certains cas. Non seulement le manque d'équipements de protection individuelle s'est fait sentir dans les CHSLD — l'épicentre de la crise de la COVID-19 au Québec —, mais les équipements disponibles n'étaient pas à la hauteur compte tenu de la gravité de la situation.

Les pénuries de biens essentiels ont aussi touché le secteur bioalimentaire et diverses marchandises générales. Là aussi les chaînes de valeur ont été affectées par la crise de la COVID-19. Toutefois, au début de la crise, certaines pénuries s'expliquaient par la volonté de citoyennes et de citoyens inquiets de stocker certains biens essentiels. Les gouvernements ayant déclaré les secteurs de la distribution alimentaire et pharmaceutique essentiels pendant la pandémie, les approvisionnements ont pu être assurés en général, et les pénuries évitées. Il n'en reste pas moins que les limites des chaînes d'approvisionnement ont été testées là aussi.

4.2 Les chaînes de valeur mondiales représentent un risque en période de pandémie

La crise de la COVID-19 a mis en lumière que la mondialisation néolibérale représentait un risque pour la sécurité nationale en période de pandémie. Les chaînes de production mondialisées ont été conçues de façon à minimiser les coûts de production; ce qui implique, dans bien des cas, que les activités manufacturières se déroulent dans des pays d'Asie à faibles salaires. La minimisation des coûts implique aussi la production en mode juste à temps, ce qui minimise les coûts d'entreposage. La production en flux tendus a pour objectif l'efficacité économique maximale. Toutefois, la crise actuelle montre que cette efficacité est obtenue au prix de la résilience des économies nationales. Si l'un des maillons de la chaîne de production d'un bien cesse de fonctionner, c'est l'ensemble de la production de ce bien qui est compromise. Or, dans plusieurs secteurs stratégiques, cette situation est inacceptable⁴⁷.

Dans l'état actuel des choses, de nombreux biens essentiels sont aujourd'hui produits dans un, parfois deux pays. Une proportion considérable provient de Chine. Par exemple, la plupart des cent pièces qui entrent dans la fabrication d'un respirateur ne sont pas produites dans les pays où les appareils sont montés. Aussi, 90 % des substances actives des produits pharmaceutiques sont produites dans deux pays seulement⁴⁸. Au-delà de la problématique de la COVID-19,

⁴⁷ La crise de la COVID-19 semble montrer que les chaînes de valeur mondiales représentent non seulement un risque économique en tant que tel (risque de pénuries pour certains biens essentiels), mais aussi un risque en matière de santé publique. De fait, les personnes qui travaillent dans ces chaînes de valeur mondiale ont été, vraisemblablement, un vecteur de propagation du virus. La ville de Wuhan est au centre de plusieurs chaînes de valeur mondiales. Peu de temps après Wuhan, ce sont de grandes zones industrielles de Corée du Sud qui ont été touchées. En Allemagne, une des portes d'entrée du virus a été une usine automobile en banlieue de Munich qui est en contact avec des installations de Shanghai. En Italie, ce n'est pas le centre touristique qu'est Rome qui a été fortement touché, mais la ville industrielle de Milan et ses environs. Aux États-Unis, la ville de New York a été durement touchée, mais la capitale de l'industrie automobile américaine, Détroit, connaît aussi un taux d'infection important. Il apparaît donc que les relations d'affaires propres aux chaînes de valeur mondiales jouent un rôle dans la propagation du coronavirus SARS CoV-2.

⁴⁸ Lori M. WALLACH, « Libre échange, une page à tourner », *Le Monde diplomatique*, mai 2020.

certaines épidémiologistes soulignent que, dans le cas où la Chine devait imposer un confinement pendant une longue période, la santé de plusieurs malades chroniques nord-américains serait compromise, puisque les médicaments dont ils ont besoin au jour le jour ne sont pas produits en Amérique du Nord. Compte tenu de l'organisation actuelle de la production mondiale, il est donc très difficile, voire impossible pour les pays coupés de leurs sources d'approvisionnement de produire certains biens essentiels.

C'est pourquoi il est devenu évident pour plusieurs, même pour les tenants de l'hypermondialisation, que l'économie mondiale doit être réorganisée de manière à favoriser la résilience des économies nationales devant des crises comme la pandémie de la COVID-19. Même si plusieurs entreprises et organisations internationales veulent que tout redevienne comme avant lorsque la pandémie sera chose du passé, ce n'est ni possible ni souhaitable. La résilience des économies nationales passe par une certaine réindustrialisation qui permettrait à chaque pays d'augmenter son autonomie en matière de biens stratégiques et essentiels. S'il n'est pas possible pour les pays de fonctionner en autarcie, surtout pour les petites économies ouvertes comme le Canada et le Québec, ceux-ci peuvent viser une plus grande autonomie : soit en fabriquant eux-mêmes ce qu'ils peuvent produire; soit en reconfigurant leurs chaînes d'approvisionnement en priorisant un mode de production local ou régional (nord-américain pour le Québec et le Canada) qui minimise les risques de rupture de stock.

Chose certaine, plusieurs pays ont compris qu'il est trop risqué de dépendre exclusivement de quelques pays, notamment la Chine, pour la production de biens essentiels. C'est pourquoi le Japon vient d'annoncer un programme de deux milliards de dollars visant à aider ses multinationales à quitter la Chine. Avant la crise de la COVID-19, plusieurs pays cherchaient déjà à contrer l'hégémonie industrielle croissante de la Chine. La pandémie donnera, de l'avis de tous, un sérieux coup d'accélérateur à cette tendance.

Afin de répondre aux besoins de la population lors de la pandémie, les pays ont mis entre parenthèses les règles du commerce international. C'est ainsi que le 30 mars 2020, les ministres du Commerce des pays du G20 ont publié une déclaration expliquant que les mesures nécessaires à la lutte contre la pandémie pouvaient être considérées comme des exceptions légitimes aux règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Il est probable que les entorses aux accords commerciaux se prolongeront après la crise de la COVID-19 puisque les pays souhaiteront se redonner une marge de manœuvre pour assurer leur approvisionnement en biens et services essentiels, afin de favoriser la résilience de l'économie et de garantir la sécurité nationale. Plusieurs économistes sont d'avis qu'un des impacts durables de la pandémie de la COVID-19 sera un recul de la mondialisation néolibérale. Pour certains biens essentiels au moins, les pays s'éloigneront du concept d'efficacité économique qui préside à la division internationale du travail pour favoriser un processus productif plus résilient, plus sécuritaire⁴⁹.

⁴⁹ Pinelopi GOLDBERG, *International trade and supply chains after COVID-19*, Yale University, 17 avril 2020, [En ligne][www.youtube.com/watch?v=erq8pqBpFhI].

Il est donc possible que les pays modifient leurs politiques commerciales et industrielles. Les pays voudront déterminer les biens stratégiques dont la production nationale ou régionale est nécessaire pour satisfaire au principe de précaution. A priori, la crise de la COVID-19 a montré que les secteurs bioalimentaire, pharmaceutique et celui des équipements médicaux sont trois secteurs prioritaires en temps de pandémie. Les gouvernements devraient donc se donner une capacité nationale de production dans ces secteurs, par exemple, en les subventionnant au besoin. Les gouvernements devraient aussi maintenir des stocks de certains biens essentiels permettant de faire face à une crise de plusieurs mois. Évidemment, les chaînes d'approvisionnement mondiales auront toujours une importance, mais pour certains biens essentiels, on peut s'attendre à une plus grande diversification et à une régionalisation du processus de production (au sein des trois grands blocs régionaux qui sont les Amériques, l'Europe et l'Asie).

4.3 La capacité de production des secteurs stratégiques doit être renforcée

De façon à protéger la société contre la pandémie actuelle, mais aussi contre les pandémies futures, les gouvernements devront être beaucoup plus présents et proactifs dans certains secteurs stratégiques de l'économie. Les activités de certains secteurs ne peuvent plus être laissées au jeu du libre marché ou au bon vouloir du secteur privé. La résilience de l'économie et la sécurité nationale exigent que les gouvernements prennent le leadership et encadrent les activités du secteur privé dans ces secteurs d'activité. Le rôle accru des gouvernements implique évidemment un changement des politiques économiques relatives à ces secteurs. Cela nécessite aussi d'identifier les secteurs stratégiques à consolider pour accroître la capacité de l'économie de résister à une crise. Dans cette section, nous insisterons davantage sur les secteurs stratégiques suivants : secteur pharmaceutique, secteur des équipements médicaux, secteur bioalimentaire. La liste des secteurs stratégiques pourrait s'allonger, mais nous mettons l'accent sur les secteurs où des problèmes sont apparus lors de la crise actuelle.

- **Secteur pharmaceutique**

Le Canada et le Québec sont très actifs dans la recherche de vaccin et de thérapie contre la COVID-19. La recherche de solutions doit évidemment faire l'objet d'une collaboration des chercheurs au niveau mondial, mais les entreprises et les gouvernements canadiens doivent aussi faire leurs parts. Le gouvernement fédéral a prévu une enveloppe de 1,3 milliard de dollars pour soutenir la recherche, et l'accélérer en vue de trouver un vaccin. Au Québec, le secteur des biotechnologies est bien développé et participe activement à la recherche de vaccins, de thérapies et de tests. Le secteur de la recherche est mobilisé; et cela se traduit par une augmentation sensible du nombre de chercheurs et d'entreprises engagés dans des programmes de recherche afin de trouver des solutions à plus brève échéance⁵⁰.

À la Cité de la Biotech à Laval, pas moins de 14 entreprises travaillent directement ou indirectement à des projets de recherche pour un vaccin, des diagnostics ou pour une molécule thérapeutique. À cela s'ajoutent les huit chercheurs qui sont impliqués dans des projets de

⁵⁰ Yvon LAPRADE, « Développement d'un vaccin : une véritable course contre la montre », *La Presse*, 20 mai 2020.

recherche à l'INRS [Centre Armand-Frappier]. Parmi les entreprises qui se consacrent entièrement à la COVID-19 se trouve la société Glycovax Pharma de Laval. L'entreprise affirme être la seule au monde à travailler sur la piste des vaccins glycoconjugués.

À Québec, une vingtaine d'entreprises consacrent leurs énergies, et une grande partie de leurs ressources humaines, à la COVID-19. De ce nombre, on estime qu'au moins trois d'entre elles travaillent sur un vaccin, soit GSK, IMV et Medicago. Le gouvernement du Québec a accordé sept millions de dollars à Medicago pour le développement d'un vaccin contre la COVID-19. Le 12 mars dernier, Medicago a annoncé avoir produit avec succès un candidat-vaccin contre la COVID-19. La participation du gouvernement du Québec permettra à l'entreprise de mener des études précliniques. L'étude clinique, soit des tests sur un nombre restreint de personnes, devrait être entreprise dès l'été 2020.

À Sherbrooke, trois entreprises, soit Diex Recherche, Keyrus Life Sciences et Immune Biosolutions se sont regroupés pour faire de la recherche clinique. Ces travaux sont menés de concert avec la faculté de médecine et des sciences de la santé de l'Université de Sherbrooke.

Compte tenu des coûts de la récession causée par la lutte contre la COVID-19, les gouvernements doivent soutenir un maximum de projets crédibles afin d'identifier des solutions puisque chaque projet individuel a peu de probabilité de réussir. Aussi, afin de maximiser les chances de succès, les gouvernements doivent soutenir des projets qui sont différents les uns des autres, qui présentent peu de corrélation entre eux.

Les gouvernements ne doivent pas hésiter à investir des sommes importantes, puisque les investissements sont de toute façon dérisoires en comparaison de ce que coûte la récession mondiale provoquée par la lutte à la COVID-19. Effectivement, l'économiste américain Lawrence H. Summers estime que les coûts économiques découlant de la crise sanitaire s'élèvent à 200 milliards de dollars américains par semaine pour l'ensemble des pays du monde, et à 80 milliards de dollars par semaine pour les États-Unis⁵¹. Des coûts équivalents affectent aussi le Canada et le Québec. Par exemple, le gouvernement du Québec estime, de façon préliminaire, que 40 % de l'économie aura été arrêtée pendant huit semaines à la suite de la pandémie⁵². Compte tenu des coûts énormes de la crise de la COVID-19, tout investissement permettant potentiellement de réduire la durée du ralentissement économique devrait être financé.

Finalement, de façon à disposer de l'infrastructure adéquate pour faire face aux prochaines situations de pandémie, les gouvernements doivent inciter les entreprises du secteur privé qui produisent des vaccins à délaisser la production de vaccins basée sur les œufs de poule pour adopter les nouvelles technologies de production des vaccins fondées sur la génétique, qui sont non seulement plus efficaces, mais permettent aussi de raccourcir le temps de production, ce

⁵¹ Lawrence H. SUMMERS, *COVID-19 and the global economy*, Harvard University, 22 mai 2020, [En ligne] [\[www.youtube.com/watch?v=cZmRtQCR2ns\]](https://www.youtube.com/watch?v=cZmRtQCR2ns)

⁵² *Quel sera l'état des finances publiques après la crise de la COVID-19?* Radio-Canada, [En ligne] [\[/ici.radio-canada.ca/info/videos/media-8255374/entrevue-avec-eric-girard\]](https://ici.radio-canada.ca/info/videos/media-8255374/entrevue-avec-eric-girard).

qui est crucial en période d'épidémie⁵³. Comme c'est trop souvent le cas, le secteur privé utilise peu les technologies avancées de production de vaccins, puisqu'il ne jugeait pas rentables de tels investissements. Les gouvernements doivent intervenir afin de corriger cette imperfection de marché, car le bénéfice social de ces investissements est indéniable. Devant l'urgence, les gouvernements ont déjà commencé à financer la transition vers les vaccins fondés sur la génétique. Au début d'avril 2020, près de 80 compagnies et instituts publics dans 19 pays travaillaient à développer des vaccins, la plupart fondés sur la génétique. Toutefois, si ce type de vaccins permet d'en arriver plus rapidement à l'étape des tests sur les humains, rien ne garantit que les essais cliniques ne prennent pas des années⁵⁴.

De manière plus générale, les gouvernements ne doivent plus laisser les entreprises du secteur privé déterminer seules des priorités de recherche, puisque les opportunités de bénéfices privés ne sont pas alignées avec le bénéfice social. Plusieurs épidémiologistes et organisations affirment depuis longtemps que les sociétés contemporaines sont vulnérables à des épidémies ou pandémies majeures et qu'elles doivent s'y préparer⁵⁵. Seulement lors des 25 dernières années, plusieurs épidémies ont témoigné du danger : virus VIH à compter de 1981, coronavirus SARS-CoV de 2002 à 2004, virus H1N1 en 2009-2010, coronavirus MERS depuis 2012, virus Ebola en 2013-2015 et maintenant le coronavirus SARS-CoV-2. Malheureusement, la crise actuelle montre amplement que les pays n'ont pas su tirer les leçons des nombreux avertissements des récentes années. En raison des conséquences économiques et humaines de la crise de la COVID-19, les gouvernements et les organisations internationales auront intérêt à augmenter fortement les ressources allouées à la recherche visant à nous prémunir contre les épidémies et pandémies. Toutefois, au-delà des ressources financières, les gouvernements doivent être impliqués directement dans la planification et la coordination de la lutte aux épidémies et pandémies, puisqu'il en va de la résilience de l'économie et de la sécurité nationale.

Un autre moyen d'améliorer l'accès aux médicaments serait la mise sur pied d'un régime d'assurance médicaments entièrement public, en remplacement du système hybride qui existe actuellement au Québec. Les centrales militent en faveur d'une telle réforme et le gouvernement fédéral considère actuellement cette option. Un tel changement permettrait notamment de mettre fin aux pénuries de médicaments qui surviennent au Canada depuis plus d'une dizaine d'années. Les ruptures de stock sont un problème mondial, qui s'explique notamment par la concentration de l'industrie pharmaceutique, tant pour les médicaments d'origine que pour les médicaments génériques. Mais la fragmentation du mode d'achat des médicaments au Canada — chaque province achète et négocie elle-même ses médicaments prescrits — fait tout de même en sorte d'aggraver le problème, puisque ce système empêche la mise en place de mesures efficaces pour contrer les ruptures de stock. Dans le cadre de ce système, il a été le plus souvent impossible d'amener les compagnies pharmaceutiques à

⁵³ THE COUNCIL OF ECONOMIC ADVISERS, *Mitigating the Impact of Pandemic Influenza through Vaccine Innovation*, Executive Office of the President of the United States, September 2019.

⁵⁴ Charles SCHMIDT, "The vaccine quest: only genetic engineering can create a protective serum in months rather than years", *Scientific American*, juin 2020.

⁵⁵ Dr Michael OSTERHOLM 2006 Nobel Conference (Gustavus Adolphus College), [En ligne] [www.youtube.com/watch?v=E-70rO9ZqgM]; Le nouveau rapport de la CIA : comment sera le monde en 2025, Laffont, 2009.

déclarer leurs ruptures de stock. Selon le chercheur Marc-André Gagnon, l'instauration d'un régime public d'assurance médicaments aurait pour effet de minimiser ce problème, en plus de réduire les coûts totaux des médicaments pour l'ensemble des Canadiens et des Québécois⁵⁶. Évidemment, la mise en place d'un régime public et universel d'assurance médicaments devrait se faire dans le respect des champs de compétence du Québec, ce qui implique un droit de retrait avec compensation.

▪ Secteur des équipements médicaux

La crise a révélé que lorsqu'une épidémie frappe plusieurs pays simultanément, la compétition est féroce pour l'approvisionnement en fournitures médicales essentielles. Au plus fort de la crise, les pays faisaient des pieds et des mains pour obtenir des masques (N95 et chirurgicaux), des gants, des blouses, du désinfectant, des écouvillons, des respirateurs, etc. Le Québec, comme plusieurs autres régions du monde, a donc couru le risque de manquer d'équipements médicaux essentiels en pleine crise. Les conférences de presse du premier ministre du Québec faisaient état quotidiennement des problèmes d'approvisionnement du réseau de la santé et des services sociaux et des stratégies mises en œuvre par les gouvernements canadien et québécois pour trouver des solutions. Si le pire semble avoir été évité, il n'est pas avéré, malgré le discours officiel, que les travailleuses et travailleurs du secteur de la santé et des services sociaux aient toujours disposé des équipements de protection personnelle nécessaires à leur santé et sécurité au travail.

Comme d'autres pays touchés par la pandémie, le Canada et le Québec ont multiplié les achats à l'étranger dans des conditions difficiles. Tous ont entendu parler de l'histoire des masques commandés en Chine par la France qui ont été détournés vers les États-Unis. Le Canada et le Québec ont aussi fait les frais de telles stratégies; mais au total, les gouvernements canadiens ont réussi à importer une bonne partie des équipements médicaux dont ils avaient besoin. La Chine ayant été à l'origine des pénuries, puisque c'est dans la zone industrielle de Wuhan qu'a commencé la pandémie, la réouverture progressive de l'économie chinoise en mars a permis à ce pays d'augmenter sa production pour répondre à la demande des pays frappés par la COVID-19. Ainsi, la production chinoise de masques a été multipliée par 12 par rapport à ce qu'elle était avant la pandémie. Il est clair que l'approvisionnement à l'étranger demeure une option importante pour répondre à la demande nationale en situation d'urgence. La crise de la COVID-19 a illustré l'importance de la diversification des sources d'approvisionnement à l'échelle internationale. Pour répondre à ce besoin, le gouvernement fédéral a mis sur pied le Conseil de l'approvisionnement lié à la COVID-19 qui rassemble un groupe diversifié de dirigeants qui donneront des conseils au gouvernement à l'égard de l'approvisionnement des biens et des services essentiels⁵⁷.

⁵⁶ Marc-André GAGNON, *Vers une politique rationnelle d'assurance-médicaments au Canada*, La Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et infirmiers, 2014.

⁵⁷ SERVICES PUBLICS ET APPROVISIONNEMENT CANADA, *Le gouvernement du Canada met sur pied le Conseil sur l'approvisionnement lié à la COVID-19 pour appuyer la lutte et le redressement du Canada face à la COVID-19*, Gouvernement du Canada, 3 mai 2020.

Cependant, la crise a aussi montré qu'il est dangereux pour un pays d'avoir une capacité de production trop faible pour certains biens essentiels. Pour éviter la catastrophe, le gouvernement canadien a prévu de nouvelles mesures pour soutenir les entreprises afin qu'elles augmentent rapidement leur capacité de production ou de réorganisation de leurs chaînes de production de manière à concevoir des produits fabriqués au Canada pour aider à lutter contre la COVID-19⁵⁸. Le gouvernement fédéral a notamment ciblé les entreprises Thornhill Medical, de Toronto qui produit des respirateurs, et Medicom, de Montréal, qui fabrique de l'équipement de protection comme des masques et des blouses⁵⁹. Le gouvernement canadien vient d'ailleurs de conclure un accord avec Medicom afin d'assurer l'approvisionnement à long terme de masques chirurgicaux et de type N95 — le gouvernement fédéral a passé une commande pour plusieurs dizaines de millions de masques. La compagnie, qui a des installations aux États-Unis, en Europe et en Asie, se dotera d'une usine au Canada afin de garantir la sécurité des approvisionnements⁶⁰.

Le gouvernement du Québec a, lui aussi, lancé une invitation aux entreprises qui auraient besoin d'un soutien pour accroître leur capacité de production ou aux entreprises manufacturières qui auraient la capacité de convertir rapidement leurs installations pour répondre à la demande en fournitures médicales, comme les gants, les blouses, les désinfectants et les masques, des produits médicaux qui pourraient jouer un rôle important afin de réduire le risque de pénurie à moyen et à long terme. Comme les initiatives du gouvernement du Canada, celles du gouvernement du Québec ont connu un certain succès.

Une fois la crise de la COVID-19 passée, les gouvernements du Canada et du Québec devront s'assurer que les équipements médicaux et les médicaments essentiels puissent être produits au pays de façon continue, soit par des entreprises du secteur privé ou par des sociétés d'État. Des capacités de production pour les principaux biens essentiels devront être développées, afin d'éliminer les risques de pénuries de biens essentiels si une telle crise survient de nouveau. L'existence de capacités de production nationale est nécessaire parce que, comme la crise de la COVID-19 en témoigne, les importations de biens essentiels peuvent être entravées par des restrictions à l'exportation dans les cas de force majeure, chaque pays donnant la priorité à ses propres besoins.

Par ailleurs, les gouvernements devraient aussi constituer des réserves stratégiques pour les fournitures médicales essentielles afin d'être prêts à faire face à des crises analogues à celle que nous vivons actuellement pendant quelques mois. Il faut tirer les leçons de la crise actuelle.

▪ Secteur bioalimentaire

La crise de la COVID-19 a mis en évidence le caractère stratégique de l'industrie bioalimentaire. Tout comme les médicaments et l'équipement médical, les aliments et boissons sont des biens

⁵⁸ Le premier ministre annonce le Plan canadien de mobilisation du secteur industriel pour lutter contre la COVID-19, Justin Trudeau, gouvernement du Canada, 20 mars 2020.

⁵⁹ Catherine LÉVESQUE, « COVID-19 : Ottawa mobilise l'industrie », *Le Soleil*, 20 mars.

⁶⁰ CISION, La société Medicom, basée à Montréal, s'apprête à augmenter sa capacité de production en Amérique du Nord, AMD Medicom Inc., 31 mars 2020.

essentiels dont la population ne peut se passer. Tout le monde a besoin de nourriture pour survivre. Il est donc primordial de répondre à la demande des gens, même lorsqu'une stratégie de confinement est utilisée pour lutter contre un virus, même lorsque les chaînes d'approvisionnement sont perturbées par une pandémie. C'est pourquoi le secteur bioalimentaire (entreprises agricoles et entreprises de transformation alimentaire) et le secteur de la distribution alimentaire ont été déclarés industries essentielles.

Ces secteurs ont donc pu poursuivre leurs activités, en respectant les mesures de prévention et les consignes de santé publique à l'égard de la COVID-19. Cela a représenté un défi, mais règle générale, il n'y a pas eu de rupture de stock importante. Les consommateurs n'ont donc pas eu à souffrir de pénuries majeures, comme cela a été le cas aux États-Unis pour certains produits, notamment la viande de porc et les œufs.

Cela étant, certains segments du secteur bioalimentaire québécois ont néanmoins subi les contrecoups de la pandémie. Ainsi, les segments qui approvisionnent le réseau HRI (hôtels, restaurants, et institutions) sont durement touchés, puisque la demande de ce réseau a fortement diminué en raison des mesures de confinement. Par exemple, les secteurs du veau de lait et du veau de grain, dont le marché principal est la restauration, se voient forcés de congeler des quantités importantes de viande en ce moment; ce qui engendre des coûts additionnels. La même situation prévaut pour le secteur des grands gibiers. À court terme, il faut trouver d'autres canaux pour distribuer ces produits et maintenir la production.

Autre exemple, le secteur des abattoirs a aussi connu des problèmes, certains ayant dû fermer momentanément, ce qui a occasionné une augmentation des frais en raison de l'accumulation des animaux dans les élevages. Ainsi, l'usine de transformation de la viande de bœuf de Cargill à Chambly a dû fermer ses portes à cause de l'infection de 64 membres de leur personnel⁶¹. Mais jusqu'ici, d'autres usines de transformation ont pu prendre le relais.

Ce ne sont là que quelques exemples, mais plusieurs filières du secteur bioalimentaire ont dû s'ajuster à la situation de crise. En temps normal, le secteur bioalimentaire bénéficie de plusieurs programmes gouvernementaux de gestion de risque pour faire face aux aléas météorologiques, aux fluctuations des prix et aux maladies affectant les animaux. Dans le contexte de la pandémie, des programmes complémentaires doivent être mis en place pour soutenir l'industrie, puisque certains segments de l'industrie sont fortement touchés par la crise. Il importe que le secteur bioalimentaire survive à la crise actuelle, puisque ce secteur est au cœur de la sécurité alimentaire de la population canadienne et québécoise.

Le Québec a la chance d'avoir un secteur bioalimentaire important, et les gouvernements, qui interviennent déjà beaucoup dans ce secteur (gestion de l'offre, mise en marché collective, assurances, etc.), devraient travailler à le renforcer de manière à rendre son offre de produits encore plus résiliente aux chocs pouvant affecter négativement les chaînes d'approvisionnement mondiales.

⁶¹ AGENCE QMI, *COVID-19 dans les abattoirs : pas de pénurie de viande en vue, rassure un spécialiste*, 10 mai 2020.

Sans pouvoir faire preuve d'autarcie, le Québec doit travailler à améliorer son autosuffisance alimentaire. Pour ce faire, le gouvernement doit soutenir les diverses filières et s'assurer que les grands joueurs de la distribution alimentaire présents au Québec s'approvisionnent en priorité auprès du secteur bioalimentaire québécois lorsque c'est possible⁶². Le gouvernement doit également renforcer la protection des terres agricoles et favoriser leur remise en production lorsqu'elles sont en friches et assurer une utilisation diversifiée de ces terres par les producteurs et productrices, et ce, partout sur le territoire québécois. Finalement, afin de développer l'offre alimentaire nationale, il est essentiel que les aliments produits au Québec puissent se distinguer au chapitre de la salubrité et de l'innocuité alimentaire, de la traçabilité des produits agroalimentaires. La crise de la COVID-19 ne fait qu'amplifier l'importance de ces enjeux.

De plus, pour les denrées qui doivent être importées, les entreprises du secteur bioalimentaire et du secteur de la distribution alimentaire doivent moderniser leur système logistique, de façon à avoir plusieurs options d'approvisionnement, et ce, pour réduire la possibilité de pénuries.

Finalement, afin d'assurer la sécurité des approvisionnements pour certains aliments essentiels, il pourrait être opportun pour le Québec de se constituer des inventaires réels et virtuels de denrées⁶³. Cela implique de délaisser jusqu'à un certain point le mode de gestion juste à temps. Ainsi, lorsque l'un des maillons de la chaîne d'approvisionnement se brise, l'existence d'entrepôts avec des stocks rend possible la poursuite de la production ou la prestation de services.

Une combinaison de l'augmentation de la production alimentaire du Québec (concept de souveraineté alimentaire), d'une diversification des sources d'approvisionnement à l'importation et la constitution d'inventaires pour certains biens alimentaires essentiels feraient en sorte d'accroître la résilience de la société québécoise lorsqu'elle est confrontée à un choc d'offre majeur.

⁶² Lorsque Loblaw a acheté Provigo, le gouvernement du Québec avait posé comme condition que, pendant quelques années, 50 % des approvisionnements des épiceries Loblaw au Québec proviennent des fournisseurs québécois. Malheureusement, ce type de condition n'a pas été maintenu et les distributeurs alimentaires n'ont en général pas d'obligation à cet égard.

⁶³ Henri-Paul ROUSSEAU, « Des idées de politiques économiques pour gérer la crise », *Le Devoir*, 2 avril 2020.

Conclusion

Singulière, la crise sanitaire et économique à laquelle nous sommes confrontés a ébranlé plusieurs de nos certitudes. La vie quotidienne de tous et toutes sans exception a été bouleversée. L'ensemble de la population a été horrifiée par la catastrophe sanitaire qui a eu lieu notamment dans les centres hospitaliers de soins de longue durée (CHSLD) et résidences pour personnes âgées. Les petits et grands enfants ont tous souffert du confinement, sans exception. La charge émotive et mentale des parents, qui devaient désormais jongler avec la poursuite des apprentissages de leurs enfants et le télétravail, a littéralement explosé. Les travailleurs et les travailleuses doivent reprendre le travail, tenaillés par la crainte constante d'être contaminés. D'autres peinent toujours à joindre les deux bouts alors qu'ils n'ont aucune idée de l'avenir de leur secteur et ne sont même pas assurés de jours meilleurs. Même certains entrepreneurs ont vu leurs rêves s'effondrer.

Avec la crise vient un espace de réflexion, une promesse de changement. Les conditions socioéconomiques sont réunies pour modifier en profondeur les paradigmes pour une société québécoise plus juste, plus égalitaire, plus solidaire et ainsi répondre aux aspirations des Québécois et des Québécoises.

Plusieurs contestent la logique du tout au marché et souhaitent faire des pas vers un autre modèle de société, vers un système économique qui bénéficie à tous et à toutes. En particulier, il nous faut retrouver un meilleur équilibre entre la stricte logique du marché et une économie où tous les partenaires socioéconomiques mettent l'épaule à la roue pour faire les choses autrement, de manière plus démocratique, plus respectueuse de l'environnement et en ayant à cœur la protection du bien commun.

La base est là. Mettons-nous au travail.

2020-06-17